



*Adresse : Villa 97 Ngor Virage en face SV CITY
BP : 12085 Dakar - Sénégal – radi@orange.sn; www.radi-afrique.org, tel : 33 33 860 76 98*

RAPPORT TECHNIQUE FINAL

**PROJET DE RECHERCHE – ACTION :
« VIOLENCES SEXUELLES ET ACCES A LA JUSTICE POUR LES
FEMMES RURALES DE L’AFRIQUE DE L’OUEST »
(Mauritanie, Sénégal)
2015-2019**

Projet N° 108103-001

**Exécuté pour le Réseau Africain pour le Développement
Intégré (RADI) par :**

M. Dame **SALL**, Secrétaire Général du RADI, Chef de projet
Dr. Oumoul Khaïry **COULIBALY-TANDIAN**, Coordinatrice scientifique/chercheure
principale
Dr. Rosnert Ludovic **ALISSOUTIN**, Expert en méthodologie
Dr. Fatma **LAMESSE**, Chercheure nationale pour le Sénégal
Mme Salie **THIAM LABOU**, Assistante de recherche pour le Sénégal

Août 2019

Avec le Soutien Technique et Financier de :



Canada

Table des matières

Listes des tableaux, graphiques et figures	2
Liste des Acronymes et Sigles	4
1 SYNTHÈSE.....	5
2 PROBLEME DE RECHERCHE.....	6
3 OBJECTIFS.....	8
4 METHODOLOGIE	8
5 ACTIVITES	13
5.1 Mobilisation sociale communautaire, janvier 2018-décembre 2019	17
5.2 Évaluation finale des incidences du projet, janvier 2019 :.....	19
6 EXTRANTS	20
6.1 Recherche	20
6.2 Brochures, dépliants, fiches, cartographie et policy brief	20
6.3 Articles	21
6.4 Capacités	21
7 INCIDENCES.....	22
7.1 Leçons apprises de l'étude de base.....	23
7.1.1 Prévalence des violences sexuelles, toutes formes confondues par pays et commune23	
7.1.2 Un accès à la justice parsemé d'entraves	25
7.2 Les incidences clés des activités d'autonomisation	26
8 APPRECIATION D'ENSEMBLE ET RECOMMANDATIONS	40
8.1 Leçons apprises de la démarche méthodologique du modèle d'intervention : forces et faiblesses	40
8.1.1 Forces de la démarche méthodologique :	40
8.1.2 Faiblesses du modèle d'intervention	41
8.2 Des résultats encourageants, mais des résistances et contraintes encore fortes	42
8.3 Recommandations de politiques et pratiques	45

Listes des tableaux, graphiques et figures

Tableaux

Tableau 1 : Bilan de la collecte quantitative	10
Tableau 2 : Bilan de la collecte pour le volet quantitatif.....	13
Tableau 3 : Nombre des comités par commune et la répartition selon le genre.....	16

Figures

Figure 1 : Résumé des activités menées et les cibles touchées au niveau la zone d'intervention	22
Figure 2 : Prévalence par pays et commune.....	23
Figure 3 : Profil des femmes victimes au Sénégal	24
Figure 4 : Nuage de mots sur l'appropriation des outils	27
Figure 5 : Comparaison des perceptions sur la gravité/connaissances des violences sexuelles entre situation de référence et évaluation finale	30
Figure 6 : Nuage de mots sur les formes violences sexuelles reconnues	30
Figure 7: Modèle alternatif d'accès à la justice pour les femmes victimes en milieu rural .	45

Graphiques

Graphique 1 : Prévalence selon la forme de violence sexuelle et par pays.....	24
---	----

Graphique 2 : Origine ethnique des victimes	25
Graphique 3 : Personne/structure à qui s'adresser en cas de plainte.....	32
Graphique 4 : Catégorie d'acteurs constituant ces alliances multi-acteurs pour lutter contre les VS selon les répondants	33
Graphique 5 : Matérialisation de l'engagement des leaders coutumiers, autorités locales des jeunes et des hommes auprès des femmes	36

Liste des Acronymes et Sigles

AFARD	Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement
AJS	Association des Juristes Sénégalaises
AVEC	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIP	Communication Interpersonnelle
CM	Cours Moyen
CRDI	Centre de Recherches pour le Développement International
MGF	Mutilations Génitales Féminines
OFOAD	Organisation de Formation et d'Appui au Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National de la Statistique (de la Mauritanie)
OSC	Organisation de la Société Civile
RADI	Réseau Africain du Développement Intégré
RAP	Recherche-Action Participative
RPC	Réseau des Organisations de la Société Civile pour la promotion de la Citoyenneté (Mauritanie)
RTS	Radio Télévision Sénégalaise
TFM	Télévision Futurs Médias
USU	Umbrella Support Unit
VAD	Visite à domicile
VBG	Violences Basées sur le Genre
VS	Violence Sexuelle

1 SYNTHÈSE

Dans sa nouvelle approche d'orienter ses actions par des évidences, le Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI) a initié le projet de recherche-action intitulé « Violences sexuelles et accès à la justice pour les femmes rurales d'Afrique de l'Ouest : Mauritanie et Sénégal », avec l'appui technique et financier du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) du Canada, dans le but de contribuer à la lutte contre l'impunité de ce fléau et sa prévention.

La notion de violences sexuelle est utilisée dans son sens le plus large permettant d'inclure la consommation du mariage précoce sur une mineure, la consommation du mariage forcé et les Mutilations Génitales Féminines (MGF)/Excision, en plus des formes d'agressions définies par l'OMS, 2010).

Ce projet a testé un modèle privilégiant la recherche-action participative, reposant sur des alliances stratégiques multi-acteurs dans le but de produire des évidences avec les femmes et leurs communautés, développer et tester des solutions basées sur l'autonomisation légale et faire des recommandations pratiques et politiques à la suite de l'évaluation des incidences du modèle testé.

Ce modèle est sous-tendu par un cadre conceptuel d'analyse et d'action reposant sur 3 concepts : les droits humains, la reddition des comptes (la promptitude des pouvoirs publics à rendre compte et la redevabilité sociale) et le genre, notamment l'approche de l'intersectionnalité.

La valeur ajoutée de ce projet est d'avoir mis le focus sur Focus sur : 1. **la zone rurale**, en particulier les villages les plus reculés et habituellement peu touchés par les interventions ; 2. **Les violences sexuelles**, souvent noyées dans la masse des VBG, parce que plus difficiles à aborder et à combattre ; 3. **L'entrée par l'accès à la justice** pour habiliter/amplifier les voix des femmes et les défenseurs de leurs droits pour demander la reddition des comptes.

Ainsi, après une phase recherche à laquelle les femmes et leurs communautés ont largement contribué, des comités d'autonomisation des femmes et leurs alliés (constitués d'imams, chefs de village, jeunes, hommes, élus, enseignants, agents de santé, services judiciaires) ont été mis en place, formés et mobilisés, avec l'appui conseil des chercheurs, pour mener une campagne de communication pour le changement social et de comportement.

En plus d'avoir contribué à la production des connaissances scientifiques désagrégées des formes de violences sexuelles en milieu rural et stratégies pour lutter contre l'impunité, le projet permis la création d'un cadre anonyme de dénonciation, à travers les comités, et de justice formelle et non formelle grâce l'implication active d'un juge à l'animation des activités u projet l'amélioration des perceptions sur les formes de violences sexuelles et leur gravité, la connaissance de la législation et des procédures de saisine de a justice, l'engagement des hommes, des jeunes, leaders coutumiers et décideurs aux côtés des femmes, à la réduction de ma non dénonciation avec l'augmentation du nombre de cas de violences dénoncés et pris en charge grâce au projet.

Ce présent rapport technique final décrit en détail les activités financées dans le cadre de ce projet en se concentrant sur les réalisations importantes et les leçons tirées de l'expérience

2 PROBLEME DE RECHERCHE

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions du monde où les violences sexistes et sexuelles demeurent très répandues. Selon les statistiques disponibles, la prévalence des violences (toutes formes confondues) contre les femmes est de 45.6% dans cette région, et elle est de 11.9% pour le cas particulier des violences sexuelles (OMS, 2013)¹, avec des disparités entre les pays et entre des régions d'un même pays.

Le Sénégal et la Mauritanie ne font pas exception. En effet, au Sénégal, le viol représente plus de 50% des cas de violences faites aux femmes et aux filles rapportés aux services de santé et judiciaires (ONU-Femmes, 2012² ; AFARD, 2013³ ; GESTES, 2015).

Pour la Mauritanie, les statistiques disponibles indiquent que près de deux (02) femmes sur trois (03) âgées de 18 à 64 ans ont rapporté au moins un acte de violence sexiste ou sexuelle entre 2011 et 2012 (ONS, 2011⁴).

Pourtant, ces deux pays, à l'instar d'autres pays de la région, disposent d'un cadre juridico-légal national favorable et ont ratifié les principaux instruments de protection et de promotion des droits des femmes, notamment la CEDEF et le Protocole de Maputo, bien que l'arsenal juridique soit plus favorable au Sénégal. De même, ces deux pays connaissent une situation de duplicité des systèmes de justice, formelle et non formelle. Parce que plus proche et plus accessible aux populations, la justice coutumière, non formelle, pourrait contribuer à la lutte contre ces violences.

Cependant, malgré cette forte prévalence et l'existence d'un arsenal juridique, cette duplicité des systèmes de justice, les violences sexistes en générale, et sexuelles en particulier, demeurent généralement impunies. L'accès à la justice pour les femmes victimes de violences sexuelles demeure l'un des défis majeurs auxquels ces pays doivent faire face, parce que les cas rarement sont rapportés aux services judiciaires ou s'ils le sont, les victimes et leurs familles font face à des contraintes techniques et matérielles et une justice peu diligente et peu sensible au genre. En effet, pour chaque cas de violence liée au genre, signalé quotidiennement aux organisations ou services judiciaires, beaucoup d'autres restent méconnues parce que dissimulés.

Pourtant, la question de l'accès à la justice prend un sens particulier lorsqu'on la rattache aux formes de violation des droits humains les plus susceptibles de rester impunies car dissimulées dans l'intimité de la vie privée, en l'occurrence, les violences sexuelles.

On note ainsi une distorsion criarde une situation de juré et une situation de facto. En effet, la protection légale résiste difficilement à des traditions sexistes qui tolèrent et voire quelques fois favorisent la violence et son impunité, d'une part et, d'autre part les facteurs techniques, liés aux insuffisances du dispositif légal, à l'influence des facteurs culturels dans l'application de la loi ou tout simplement la non application de la loi faute de preuves à cause d'une justice peu diligente, peu efficace et peu sensible au genre.

1 OMS (2013 : "Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence"

²ONUFEMMES, 2012, « La situation de violences faites aux femmes : le mode de réponse et soutien aux survivantes dans les régions de Dakar, Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Louga, Saint-Louis et Thiès », 2012, Rapport d'étude.

³AFARD (S/C), 2013, Pour une élimination et une prévention de toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest. Rapport d'une étude menée dans 10 pays.

⁴Office National de la Statistique et ONU Femmes, 2012, « Enquête Nationale sur la Violence à l'égard des Femmes en Mauritanie 2011 (ENVEF 2011).

Qui plus est, bien qu'il soit davantage confiné dans l'espace domestique (GESTES, op. cit.), les violences sexuelles ne connaissent pas de frontières géographiques ni socioculturelles et économiques. Ce fléau est observé dans toutes les catégories sociales et les sphères de la société (AFARD, op. cit).

Elles produisent des conséquences dévastatrices aussi bien pour les victimes que pour les communautés car sont source de vulnérabilité, d'exclusion sociale, de stigmatisation, de répudiation, d'abandon, de problèmes de santé, d'infanticide, d'emprisonnement, de problèmes psychiques, de rejet de la communauté, entre autres.

La question de la récurrence des violences sexuelles et de leur impunité se pose avec plus d'acuité en milieu rural où les normes sociales genrées sont plus prégnantes et l'exclusion de ces territoires, le déficit de services publics, de moyens et matériels sont plus criards.

Des efforts sont consentis par les gouvernements, leurs partenaires techniques et financiers, les ONG nationales et internationales et des avancées non négligeables sont à noter. Malgré tout, les parties prenantes peinent à trouver une solution durable et efficace contre l'impunité, voir la banalisation, des violences faites aux femmes et aux filles.

Les victimes sont toujours confrontées à une multitude de défis pour accéder à la justice, ce qui les privent de réparation et donnant à l'impunité un caractère d'un « complot » et pose la question de la reddition des comptes.

Il existe une littérature assez abondante permettant de caractériser les violences faites aux femmes, leurs causes et conséquences, mais produit peu de données scientifiques probantes et désagrégées. Cette littérature donne ainsi des explications comme l'analphabétisme des femmes, la pauvreté, les normes sociales genrées et produit peu de connaissances permettant de mieux comprendre le phénomène, tenant compte des spécificités de chaque lieu, ainsi que des stratégies qui marchent, y compris communautaires mises en œuvre pour lutter contre ce phénomène et leurs incidences ne sont pas connues.

Pour contribuer à cette recherche de solutions alternatives que le RADI a initié ce projet dans le but de produire et diffuser des connaissances et savoirs pour l'impunité des violences sexuelles.

Cependant, la compréhension des chercheurs de la démarche du projet a évolué au fur et à mesure de l'exécution des étapes du projet, notamment suite à l'atelier méthodologique et après les enquêtes préliminaires.

D'une part, pour des raisons d'ordre éthique, méthodologique et surtout d'approche, le projet a mis le focus sur les femmes et d'intègre plus les filles dans sa cible.

En outre, l'approche de la recherche-action telle qu'elle était comprise au départ a aussi évolué car il ne s'agissait pas de produire des données par les chercheurs, qui une fois l'analyse et les conclusions faites, donnent les résultats aux praticiens et acteurs locaux pour mener une campagne de sensibilisation et de plaidoyer.

Il s'agissait plutôt de la recherche-action participative dans la quelle les femmes et leurs communautés sont à la fois actrices et bénéficiaires mais également qui a nécessité une implication continue des chercheurs, une intervention dans une perspective recherche dans laquelle les incidences doivent être mesurées.

Le dispositif local (les comités des femmes et leurs alliés), résultat d'alliances stratégiques mises sur pied, ne doit plus se limiter à exécuter des activités et produire un rapport d'activités mais plutôt de documenter les incidences sur la base de laquelle, les chercheurs devaient effectuer leurs analyses.

Cette évolution dans la compréhension de la démarche a engendré des ajustements/adaptation, du retard dans l'exécution mais également a eu un impact sur l'équipe du projet, des tensions, et a constitué une pression importante pour les membres des communautés porteurs des activités.

3 OBJECTIFS

Le projet visait un objectif principal et trois (03) objectifs spécifiques de recherche et d'action. Les objectifs visés sont ainsi les suivants :

❖ Objectif général :

Améliorer l'accès à la justice des femmes et des filles victimes de violences sexuelles, en milieu rural au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal dans le but de lutter contre l'impunité de ces violences et contribuer à leur prévention.

❖ Objectifs spécifiques :

OS1. Etablir une meilleure connaissance de l'ampleur, des causes et des formes des VS dans les sites choisis en produisant des statistiques désagrégées (Etat des lieux) ;

OS2. Analyser et interpréter les processus et contraintes d'accès à la justice pour les femmes et filles rurales et les incidences de l'interférence des facteurs socioculturels, géographiques, économiques, historiques, politiques et religieux dans la conduite de la loi par les acteurs de la justice formelle et non formelle.

OS3. Proposer des modèles réalistes alternatifs d'accès à la justice pour les femmes et filles rurales victimes de violences sexuelles notamment à travers des activités d'autonomisation de ces femmes.

Ces objectifs ont été atteints au Sénégal où le projet a été entièrement exécuté. Concernant la Mauritanie, seule une partie du projet a été exécutée, en l'occurrence la situation de référence portant sur les objectifs spécifiques 1 et 2. Cela a permis de produire des connaissances scientifiques et d'améliorer la compréhension des formes de violences sexuelles, et leur prévalence et les facteurs spécifiques et déterminants de leur impunité dans ce pays.

Bien que le rapport et policy brief, avec des recommandations, soient disponibles, les résultats n'ont pas été partagés, la composante renforcement de capacités et mobilisation sociale permettant de tester nos stratégies et de proposer un modèle alternatif d'accès à la justice n'a pas été menée.

4 METHODOLOGIE

Ce projet a testé le modèle de recherche-action-formation participative et collaborative qui a consisté à coproduire avec les femmes, leurs communautés et les organisations de défense des droits des femmes, à fois bénéficiaires et actrices, des évidences pour défier les normes sociales et influencer les pratiques, les comportements et les politiques.

Pour ce faire, la démarche méthodologique de recherche et d'action repose sur l'inclusion des femmes et leur communauté, le partenariat entre le RADI et des organisations de défenses des droits femmes, USU et OFAD, au niveau de la région de la Kolda, et a privilégié la combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives, le tout sous-tendu par un cadre conceptuel d'analyse et d'action portant sur 3 concepts : les droits humains, la reddition des comptes et le genre, en particulier l'approche de l'intersectionnalité.

Pour contribuer aux changements d'attitudes individuelles et pratiques dans ce contexte rural et de pluralité de systèmes de justice, le modèle d'intervention testé par ce projet pilote reposait de trois (03) composantes, i) Etude de base ; ii) Formation/renforcement de capacités et campagne de communication pour le changement social et de comportement et appui/conseil par les chercheurs; iii) Evaluation finale pour documenter les incidences et proposer un modèle alternatif d'accès à la justice.

Ces trois composantes ont été réparties en quatre (04) axes stratégiques ayant sous-tendu l'exécution du projet.



Etude de base pour produire des connaissances et soutenir l'action :

Cette partie a concerné aussi bien le Sénégal que la Mauritanie et la collecte des données, à travers la Combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives, superposée à une perspective genre a été menée par une équipe d'enquêteurs, essentiellement des étudiants en socio-anthropologie, accompagné de femmes leaders et membres des organisations partenaires.

Au total, les enquêtes ont été menées dans deux (02) les régions de Kolda, Sénégal, et du Trarza, Mauritanie, sept (07) départements, huit (08) communes et cinquante trois (53) villages.

➤ Sénégal :

L'étude a porté sur trois (03) départements et quatre (04) communes et vingt quatre (24) villages répartis proportionnellement au nombre total de villages par commune et en raison de 8 ménages, en moyenne, par village, situés dans la région de Kolda, au Sud du Sénégal.

➤ Mauritanie:

L'étude a été menée Quatre (04) départements, quatre (04) communes et vingt et neuf (29) villages, dans la région du Trarza, zone tampon entre ce pays et le Sénégal.

Pour cette phase, la cible interrogée est âgée de 18 ans de plus, pour une question d'approche, et était constitué des membres des communautés cibles, notamment les preneurs de décision dans les ménages, les victimes et proches de victimes, les leaders communautaires, les ONG, les services étatiques judiciaires, de la santé, de protection de l'enfance, de l'éducation, les élus locaux et autorités territoriales.

De façon spécifique :

Le volet qualitatif a utilisé quatre (04) guides d'entretien individuel, de focus group et de récit de vie ayant permis d'effectuer **60 entretiens individuels** au Sénégal, communautaires et institutionnels, et **8 Focus groupes**.

En Mauritanie, **22 focus group et 28 entretiens individuels** communautaires et institutionnels ont été menés.

Les enquêtes qualitatives ont été guidées par **le principe de la diversification des profils et du seuil de saturation**

Le volet quantitatif, c'est l'échantillonnage stratifié à deux degrés et aléatoire qui a été privilégié.

Un questionnaire sur tablette a été administré à toutes les femmes des ménages sélectionnés âgées de 18 ans ou plus, de même qu'aux hommes chefs de ménage, principaux preneurs de décision. Si le chef de ménage est une femme, l'homme avec qui elle prend les décisions du

ménage a aussi été interrogé en plus.

Tableau 1 : Bilan de la collecte quantitative

Pays	Nombre de Ménages	Nombre de répondants			Nombre de Villages
		F	H	T	
Mauritanie	286	295	75	370	29
Sénégal	210	330	139	469	24

La sensibilité de la problématique des violences sexuelles et la honte qu'éprouvent les victimes et leurs familles, notamment de viol, ont accentué les difficultés liées à l'enquête de terrain. Certaines populations ont refusé de répondre, de nier le phénomène ou tout simplement chassé l'équipe, comme cela est arrivé en Mauritanie.

L'élargissement de la définition des violences sexuelles des pratiques telles que la consommation de mariage précoce/forcé et les MGF/Excision, en plus des types d'agressions sexuelles définis par l'OMS, nous a obligé à utiliser des récits rétrospectifs pour prendre en compte les victimes qui, au moment de l'enquête déjà majeure car seul les femmes âgées de plus de 18 ans étaient éligibles dans l'échantillon.

Le changement d'équipe de chercheurs du projet en Mauritanie et les difficultés à maîtriser la démarche en peu de temps a aussi compliqué les enquêtes dans ce pays.

Les autres composantes du projet ont été uniquement exécuté au Sénégal, ainsi les parties qui suivent ne concernant que ce pays et la région de Kolda.

L'autonomisation légale des femmes et leurs alliés communautaires

Sous-tendue par les résultats de la recherche, cette phase a consisté à mettre sur pied des comités d'autonomisation, constitués des femmes et leurs alliés communautaires, des activités de formation, de renforcement de capacités, de dialogue social avec les décideurs formels et non formels, de communication sociale, d'appui-conseil par les chercheurs, dans le but de contribuer à l'autonomisation légale de ces acteurs à faire valoir leurs droits et capables à demander justice, la création de réseau d'alliances autour des femmes et le renforcement de la synergie entre les acteurs, comme vecteurs de changement des pratiques, des comportements et des politiques.

Mobilisation sociale/ Suivi-appui-conseil du RADI et les chercheurs.

Une fois constitués et leurs capacités renforcées, les comités dotés d'outils produits sur la base des résultats de la recherche et d'un plan d'action se sont mobilisés à travers des activités de causeries villageoises, de VAD, de CIP, d'activité ludo-éducatives dans les écoles et de sessions d'interpellation des décideurs avec dépôt de memorandum.

Cette mobilisation communautaire a été renforcée par la participation d'un juge pour animer les foras et des chercheurs et du RADI pour l'appui conseil à travers des rencontres de suivi, d'ajustements et renforcement de capacités, d'ateliers de partage et de plaidoyer avec des OSC et les autorités politiques, territoriales, collectivités locales et judiciaires.

Il faut cependant noter que des changements d'orientation ont été opérés dans la constitution des comités d'autonomisation. Il était prévu dans le projet de mettre en place des comités constitués uniquement de femmes, y compris des victimes, appuyées par les

organisations de défenses des droits des femmes, premières bénéficiaires des résultats, et des parajuristes du RADI qui ont une bonne connaissance de la problématique et des compétences pour interagir avec les décideurs.

Mais malheureusement, le RADI n'avait pas formé de parajuristes dans les communes cibles, dont le choix s'est fait sur la base des résultats du diagnostic contextuel. Sauf à Bonkonto où des parajuristes étaient formées et un comité de dénonciation installé, mais qui n'a pas survécu à la fin du projet.

Si le RADI est parvenu à signer un protocole d'accord avec deux (02) ONG au niveau de la région de Kolda, leur collaboration dans la mise en œuvre de ce projet s'est essentiellement limitée à une mise à disposition d'un de leur membre, qui a été l'animateur et chargé des rapports d'activités et de suivi des histoires de changements.

En outre, au regard des compétences des femmes pour le portage des activités des projets et pour une meilleure appropriation et un engagement réel et effectif, des hommes et les leaders coutumiers, garants de la justice non formelle, ont été intégrés dans ces comités, de même que des enseignants, des jeunes, des agents de santé et des élus.

L'implication et l'engagement de ces différents acteurs a permis, par ailleurs, la création d'alliances stratégiques autour des femmes pour lutter contre l'impunité des violences sexuelles et leur prévention.

Par ailleurs, l'inclusion des femmes dans la collecte des données et la revue des stratégies prévue s'est faite mais avec un rôle qui s'est davantage limité à l'accompagnement, la facilitation et l'acceptation des équipes d'enquêteurs, vu la sensibilité de la question.

L'approche participative, malgré sa pertinence et ses effets réels dans ce projet, a posé un problème dans sa mise en œuvre, quand elle s'étend sur la durée et basée sur le bénévolat, en particulier dans ces zones où les populations démunies.

L'implication continue des chercheurs, et les difficultés par rapport à au positionnement et l'attitude du scientifique face à son objet, a été un défi constant dans ce projet. Une situation que les chercheurs ont tenté de mitiger par une posture réflexive tout au long du projet sur son influence sur les acteurs et vice versa mais aussi son engagement face à cette injustice qui pourrait entraver l'exigence de distanciation.

Malgré tous ces difficultés et ajustements, l'approche de la recherche-action participative et collaborative a constitué une innovation dans cette zone où plusieurs acteurs interviennent sur cette problématique.

De même, l'implication des services judiciaires, notamment un juge pour l'animation d'activités a constitué une bonne pratique et un tournant dans la mise en œuvre et les résultats de ce projet.

En outre, l'approche régionale prévue au départ dans la mise en œuvre du projet et cherchant à influencer le développement d'un cadre régional fort pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles dans la région ouest africaine, n'a pas pu être réalisée. L'une des principales raisons est liée au fait que le projet n'a pas pu être exécutée dans les quatre pays prévus au départ pour des raisons financières d'abord, ensuite un contexte mauritanien mais surtout malien ne le permettait pas.

Outre l'abandon, lié à retrait de Christian Aid, de certains pays comme le Mali, où une activité n'a été réalisée, ensuite du Burkina Faso, où seul le diagnostic a été effectuée, et ensuite

de la Mauritanie où seule la phase recherche a été en raison du contexte socio-politique et difficultés d'avoir une équipe qui marche, le déficit de synergie entre les organisations n'a pas permis d'explorer les conditions pour la création d'une convention régionale sur les violences.



Evaluation finale pour la documentation des incidences.

Sur la base de la théorie du changement et le chemin d'impact élaborés au début du projet et définissant les indicateurs de mesure des changements en termes d'augmentation/amélioration ou diminution, l'évaluation des incidences du projet s'est faite sur plusieurs étapes :

- **Une documentation régulière des histoires de changement par les membres des comités dans les rapports mensuels et lors des missions de suivi des chercheurs ;**
- **Une évaluation à mi-parcours** par l'équipe de chercheurs à travers des focus group qui ont permis, entre autres, d'ajuster, d'intensifier et même de définir de nouvelles activités :
- **Evaluation finale**

Sous la supervision des chercheurs du projet, une équipe d'enquêteurs, la même qui avait mené les enquêtes lors de la situation de référence, appuyée par des membres des comités dans chaque commune, s'est chargée de la collecte des données.

Cette enquête s'est faite sur la base d'une combinaison des méthodes qualitatives et quantitatives et d'une triangulation des sources d'informations, raison pour laquelle les différentes catégories d'acteurs touchés ont été les cibles des enquêtes.

L'échantillonnage s'est fait de façon aléatoire mais à partir d'une base de sondage constituée des listes des membres des comités et de celles des participants aux activités de sensibilisation, complétées par un recensement mené par l'équipe d'enquêteurs.

Trois critères ont guidé le choix des répondants : vivre dans les villages cibles, avoir été interrogés lors de la situation de référence et ayant participé au moins à une activité.

Si pour la phase de collecte, seules les femmes et hommes majeurs, âgés de **18 ans et plus**, étaient ciblés, la constitution des comités et pour la campagne de communication, l'âge des cibles a été revu. Les cibles étaient âgées de **12 ans et plus**, ce qui a permis de tenir compte des élèves à partir du CM2, période à laquelle les filles sont souvent donné en mariage. D'un autre côté, l'implication des jeunes se justifie par le fait qu'ils sont des agents de changement.

Trois catégories de cibles ont été interrogées :

- Les membres des comités, bénéficiaires directs du renforcement de capacités, des outils et porteurs des activités de sensibilisation et de plaidoyer ;
- Des membres des communautés villageoises choisis sur la base de trois critères :
 - Habitant les villages cibles ;
 - Avoir été interrogés lors de la situation de référence ;
 - Avoir été touchés par au moins une des activités de sensibilisation.

C'est sur la base des listes de présence lors des activités de sensibilisation, complétées par un recensement mené par l'équipe d'enquêteurs et de membres des comités, qu'un échantillon aléatoire des personnes sensibilisées a été constitué.

- Institutionnels : services étatiques (justice, santé, éducation, protection de l'enfance) ; élus et organisations de la société civile parties de la défense des droits des femmes et des enfants ayant été :
 - Interrogés lors de la situation de référence ;

- Informés des résultats de la recherche par les comités, lors d'ateliers de partage et de plaidoyer ou et par les outils mis à leur disposition.

Les deux premières cibles ont été interrogées à la fois pour la collecte de données quantitatives et qualitatives. En revanche, pour les enquêtes institutionnelles sont essentiellement qualitatives.



Les enquêtes quantitatives

Deux questionnaires ont été développés, l'un destiné aux membres des comités d'autonomisation et l'autre, pour les membres des communautés sensibilisées.

Tableau 2 : Bilan de la collecte pour le volet quantitatif

Communes	Etude quantitative				
	Communauté		Comité		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Bagadadji	05	47	05	05	62
	52		10		
Bonkonto	17	34	07	02	60
	51		09		
Ndorna	09	44	09	05	67
	53		14		
Total	156		33		189



Les enquêtes qualitatives :

Trent et huit (38) entretiens individuels (institutionnels, communautés sensibilisées et membres des comités d'autonomisation) et sept (07) focus group (1 avec les membres des trois comités réunis et 6 avec des jeunes, hommes et femmes sensibilisés, dont certains ont mené des activités conjointes avec les comités), ont été effectués.

5 ACTIVITES

➤ La mise en place de l'équipe du projet (Novembre 2015-janvier 2016):

La mise en œuvre de ce projet s'est faite à travers plusieurs activités qui ont débuté par la constitution des équipes pays et pour la coordination régionale, privilégiant le choix de jeunes chercheurs femmes.

Le choix délibéré de femmes et surtout jeunes chercheurs répond aux objectifs du plan stratégique du CRDI de contribuer, à travers ses projets, renforcer les capacités celles-ci. Ainsi, la discrimination positive a été appliquée à compétences égales entre hommes et femmes. Mais suite au départ de l'assistante de recherche, une nouvelle équipe a été constituée en Mauritanie et composée d'un homme et d'une femme.

Une fois la coordinatrice régionale et chercheuse principale du projet recrutée et les équipes constituées au Burkina Faso, en Mauritanie et au Sénégal, les activités de mise en œuvre ont démarré, partant de l'élaboration d'un protocole d'éthique et de sécurité à l'évaluation finale et le partage des résultats avec les différentes parties prenantes de la problématique, notamment les décideurs politiques, OSC et partenaires techniques et financiers au niveau national.

➤ Le protocole d'éthique et de sécurité en janvier 2016

Premier livrable du projet, il avait pour objectif de définir les principes d'éthique et de sécurité encadrant la mise en œuvre des différentes composantes du projet.

➤ **L'atelier sous-régional méthodologique participatif et de lancement du projet, du 8 au 10 Mars 2016**

Sous la présidence de l'administratrice principale du programme « Gouvernance et justice sociale » du CRDI, bailleurs des activités du Sénégal et de la Mauritanie, du secrétaire général de Christian Aid, bailleurs pour le Burkina Faso et le Mali, le président du RADI, un atelier régional méthodologique et de lancement officiel du projet a été tenu à Dakar. Il avait pour objectifs :

- Une mise à niveau des chercheurs et une harmonisation de la compréhension des objectifs, méthodes et incidences attendues, les équipes étant dans différents pays ;
- Une validation des approches théoriques, de la démarche méthodologique et des documents de mise en œuvre (planification des activités sur la durée du projet, tableaux des activités selon les OS, des outils d'investigation et d'analyse) ;
- Détermination et consensus sur les cibles de l'enquête : au sortir de cet atelier, le projet a décidé de concentrer sur les femmes, et non les filles, et de n'interroger que les personnes âgées de plus de 18 ans.
- Présélection des sites dans les régions cibles pour chaque pays, l'entrée communale a été privilégiée et des critères de choix ont été définis de façon participative
- Lancement officiel du projet avec les différentes parties prenantes de la question et les décideurs à différentes échelles de gouvernance, notamment au Sénégal.

➤ **Visite de reconnaissance des sites et de diagnostic contextuel et enquêtes préliminaires (Mai-juin 2016)**

- **Au Sénégal** : du 20 au 27 avril 2016 dans la région de Kolda ; du 17 au 21 mai 2016 dans la commune de Rosso-Sénégal, zone tampon entre la Mauritanie et le Sénégal.
- **En Mauritanie** : 31 mai au 9 juin dans la région du Trarza
- **Au Burkina Faso** : 7 au 18 juin 2016, dans les régions du Nord et du Sahel

Cette activité avait pour objectifs principaux de :

- ✚ Valider le choix des sites, suivant les critères retenus
 - La ruralité du site ;
 - La récurrence de violences sexuelles impunies ;
 - Éloignement et proximité des instances de justice formelle ;
 - Existence de cadres communautaires de lutte contre les violences sexuelles
 - Présence des organisations de lutte contre les Violences basées sur le genre (VBG).
- ✚ Identifier et nouer un partenariat avec le tissu associatif, les autorités locales (administratives et politiques), les services techniques déconcentrés et toutes autres personnes ressources nécessaires pour la recherche comme pour l'action ;
- ✚ Mener les enquêtes préliminaires avec des informateurs clés dans le but de :
 - Etablir le contexte général des communes concernant la récurrence des violences sexuelles, le contexte socio-culturel et économique ;
 - Connaître le contexte juridico-légal dans ces zones ;
 - Identifier les forces et faiblesses des stratégies déployées jusqu'ici pour l'accès à la justice pour les femmes et filles victimes.

➤ **Signature d'un protocole de partenariat entre le RADI, USU et OFAD au Sénégal**

Ce partenariat répond à la démarche du projet basée sur l'inclusion des femmes et leurs communautés mais aussi avec les organisations de défenses des droits des femmes, qui non seulement deviennent parties prenantes de l'exécution de ce projet mais aussi pourraient utiliser les résultats dans leurs propres activités. L'ancrage de ces deux organisations dans les communes retenues et leur expérience dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles a été un atout pour le projet. Dans le sens où ce partenariat a permis la synergies d'initiatives mais aussi de créer des alliances au niveau local qui favorise la pérennisation des acquis

➤ **L'établissement de la situation de référence au Sénégal et en Mauritanie**

Sur la base des résultats de la visite de reconnaissance, du diagnostic contextuel et des enquêtes préliminaires, le choix des communes a été stabilisé, en remplaçant une commune au Sénégal, et en maintenant les quatre présélectionnées en Mauritanie.

Cette activité s'est faite à des périodes différentes en Mauritanie, **Novembre 2016-février 2017**, et au Sénégal, **octobre-décembre 2016**.

Comme toute recherche, plusieurs étapes ont été suivies :

- L'élaboration du protocole de recherche et des termes de références sur une base commune aux deux (02) pays pour pouvoir ensuite les comparer mais tout en tenant compte des spécificités.
- Le développement et test des outils (questionnaire implémenté sur tablette et des guides d'entretiens individuels et de focus groups).
- Recrutement et formation des enquêteurs et du superviseur et échantillonnage à Dakar
- Le pré-test et ajustement des outils
- Formation des partenaires, femmes leaders et agents des organisations partenaires, qui ont été enrôlés dans l'équipe d'enquêtes.
- La collecte et l'analyse des données (SPSS pour les données quantitatives et analyse de contenu, pour les données qualitatives).

A noter que pour la Mauritanie, en raison de difficultés internes à l'équipe (indisponibilité de l'assistante de recherche, occupations multiples du chercheur principal, incompréhension dans les attentes du fait de son intégration tardive à l'équipe du projet de compréhension des) d'une part et, d'autre part, divergences avec la coordination sur la démarche, les livrables et les délais, l'analyse des résultats pour ce pays a été faite par la coordinatrice du projet et le rapport écrit par l'expert méthodologue.

➤ **Ateliers locaux de restitution et de correction des résultats au Sénégal et d'identification des besoins en autonomisation, Août 2017**

C'est uniquement au Sénégal que cette activité a été tenue, faute d'équipe en Mauritanie. En plus d'être un principe méthodologique et éthique, la restitution sur les sites a permis de soumettre les résultats, résultats auxquels certains parmi eux ont contribué à la production à la correction des communautés, et pour une meilleure appropriation des résultats par celles-ci.

Ces ateliers ont été par ailleurs, une occasion pour établir la situation de référence des membres pressentis pour faire partie des comités d'autonomisation, par rapport aux modules thématiques retenus et d'identifier ainsi leurs besoins en autonomisation légale. C'est à l'aide d'un questionnaire dont les sections reprennent les modules thématiques prévus pour évaluer leurs connaissances, leurs aptitudes et disponibilité pour porter les activités de mobilisation sociale et de plaidoyer.

➤ **Atelier national de partage des résultats à mi-parcours et de planification des activités de la composante 2 du projet, octobre 2017**

Ayant réuni la l'administratrice principale du programme « Gouvernance et justice sociale » du CRDI, le RADI et ses partenaires locaux à Kolda et l'équipe de chercheurs, des organisations de défense des droits des femmes en Mauritanie et au Sénégal, des experts, des organisations multilatérales comme ONU-FEMMES et le Centre Genre de la CEDEAO, des universitaires, a permis de partager et diffuser les résultats de la recherche d'une part, et d'autre part de définir les profils des membres des comités, de présenter et valider la théorie du changement et le chemin d'impact, les activités de formation et de mobilisation sociale prévues.

➤ **Productions des outils tout au long de l'exécution du projet**

Sur la base des résultats de chaque pays et dans le but diffuser des connaissances et savoirs afin d'influencer les pratiques, les comportements et les politiques à partir d'évidences, différentes d'outils destinés à des cibles différentes, aux niveaux local et national, ont été produits comme supports de formation et outils de communication.

➤ **Mise sur pied des comités d'autonomisation par commune, décembre 2017**

Trois (03) comités d'autonomisation, constitués par 45 personnes au total, 24 femmes et 21 hommes, ont mis sur pied dans la région de Kolda comme cadre communautaire d'intervention.

Tableau 3 : Nombre des comités par commune et la répartition selon le genre

<i>Communes</i>	Membres		
	Hommes	Femmes	Total
<i>Bagadadji</i>	08	06	14
<i>Bonkonto</i>	07	07	14
<i>Ndorna</i>	07	10	17
<i>Total</i>	21	24	45

Ces comités sont ainsi constitués des femmes leaders, présidentes de GPF, badianou Gox, et leurs alliés communautaires, collégiens (filles et garçons), leaders coutumiers, imams et chefs de village, personnel de l'éducation, de la santé, élus locaux, personnel de santé, responsables d'associations culturels, membres d'organisation partenaires, activistes.

➤ **Atelier local de partage des résultats et de lancement de la composante 2 à Kolda, décembre 2017**

Sous la présidence de l'adjoint du gouverneur de la région de Kolda, chargé des affaires administratives, et en présence des préfets des départements de Vélingara et de Médina Yoro Foulah, des adjoints au maire de la ville et du Conseil départemental, d'un juge, président du tribunal de Grande Instance, les services étatiques de protection de l'enfance et des droits des femmes, cet atelier a aussi vu la participation des différentes organisations de la société civile de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

En plus d'avoir partager nos résultats et les expériences des autres acteurs, cet atelier a été l'occasion des décideurs locaux d'accompagner le projet, ou du moins leur volonté de favoriser des alliances pour de meilleurs résultats.

L'atelier a été aussi l'occasion de lancer officiellement les interventions dans les trois (03) communes et de visibilité du projet.

➤ **Série de formations/renforcement de capacités, décembre 2017**

Sur la base des résultats de l'identification des besoins et des résultats de la recherche, une série de formation/renforcement de capacités a été déroulée à travers des modules thématiques.

Cette activité avait pour but d'améliorer les connaissances et les aptitudes des comités, constitués des femmes et de leurs alliés communautaires, pour contribuer à leur autonomisation légale afin de défier les normes sociales et à demander justice.

Il faut toutefois rappeler que le renforcement de capacités pour certains a débuté dès leur participation à l'atelier méthodologique de lancement, leur participation aux enquêtes, aux ateliers de restitutions et autres rencontres dans le cadre du projet.

Trois séries de formation ont été données aux membres des comités :

Premières sessions : 4 Modules, décembre 2017

- Droits Humains, Genre et VBG ;
- Dispositions légales sur les VS ET Recours aux forces de sécurité ;
- Techniques de Communication et Stratégies d'influence ;
- Techniques d'enquête et de suivi des fiches de documentation des incidences ;

Deuxièmes sessions : renforcement à mi-parcours pour une intensification, Avril 2018

- Technique de communication et d'animation
- Techniques de tenue des fiches de documentations des incidences.

Troisièmes sessions : 2 modules (lors du dernier trimestre de l'intervention), octobre 2018

- Techniques de pérennisation des acquis ;
- Techniques de mobilisation de ressources

Sur la base **de six (06) modules** divisés, chacun **en deux (02) sessions** en moyenne ; **45 personnes formées et cela représente plus de 40h** de formation/renforcement de capacités, étalée sur **toute la durée de l'intervention**.

➤ **Mobilisation sociale communautaire, janvier 2018-décembre 2019**

Une fois les premières sessions de formation déroulées, et sous la supervision du bureau régional du RADI et l'encadrement des chercheurs, les comités, dotés d'outils produits sur la base des résultats, se sont mobilisés pour mettre en œuvre de façon éclairée le plan d'action élaboré de façon participative.

Huit (08) catégories d'activités de communication pour le changement social et de comportement ont été déroulées durant les onze mois d'intervention. Les thématiques abordées concernaient les formes de violences, les entraves à l'accès à la justice, la législation et procédures de saisine, différents acteurs judiciaires, qui saisir, comment le saisir, la chaîne de référencement et la conduite à tenir pour préserver les preuves, les moyens de prévention :

 Série de visites d'information et de sensibilisation

Auprès des autorités politiques, judiciaires, de la santé, religieux et coutumier de premier plan, services étatiques déconcentrés, décentralisés ainsi que les organisations de la société dans les chefs lieux de départements et de commune ;

 60 Causeries villageoises

En raison de **20** par commune avec en moyenne 20 participants : plus de 400 personnes touchées (par commune) retour vers les mêmes personnes touchées pour les dernières activités pour renforcer) de toutes les catégories, mais avec plus de femmes.

 4 foras :

Co-animé par un **juge** et un point focal du **CDPE**, ayant touché au total **200 personnes**, essentiellement des leaders communautaires, principaux preneurs de décisions, membres des comités et acteurs institutionnelles, à raison de 50 personnes participantes par forum.

21 Emissions radios

Sept (07) par comité : en studio et en directe, avec plusieurs rediffusions et antennes décentralisées pour la couverture d'activités comme les foras.

2 stations radios, l'antenne régionale de la RTS (comités Ndorna et Bagadadji) et la radio communautaire Bamtaare FM de Vélingara (pour comité de Bonkonto).

Selon une étude de l'audimat menée par l'USAID NEMA, ces deux (02) stations radios sont les plus écoutées dans la région de Kolda.

En ce qui concerne les populations interrogées, ces émissions ont suivies et appréciées. Mais c'est dans la commune de Ndorna que l'audience était plus importante grâce la stratégie du comité qui informé les populations de leur passage à la radio via les loumas et par les élèves qui devaient ensuite informer leurs proches et villages.

Déjeuner de partage des résultats avec la presse à Dakar, Mars 2018

Un petit déjeuner de presse a été organisé à Dakar lors duquel toute la presse nationale a été invitée pour partager et communiquer davantage sur les résultats de la recherche. Cette activité a permis une grande visibilité du projet et de ses résultats, d'autant plus les outils, policy brief et brochures, ont été partagés avec la trentaine de journalistes présents et dont certaines font partie du réseau des journalistes contre les violences basées sur le genre.

Cette visibilité s'illustre par les nombreux articles de presse écrite, de reportage télévision et radios le jour et le lendemain de cette activité, relayés largement par les réseaux sociaux et sites internet d'informations.

3 Journées d'expressions éducatives et sketches, Mai 2018

Organisées au sein des établissements primaires et secondaires et co-animées par les comités, les élèves et enseignants, dans chacune des trois communes, elles ont réuni au total, **450 personnes**, et dont la majorité était constituée d'élèves, professeurs et femmes. Lors de ces activités, des pièces de théâtres jouées par les élèves ont sensibilisé sur les causes des violences sexuelles et leur impunité ainsi que sur les procédures d'accès à la justice.

3 Sessions d'interpellation des autorités coutumières, administratives et locales avec dépôt de mémorandum, octobre 2018

Sous présidence du sous-préfet, ou son adjoint, les sessions d'interpellation ont vu la participation totale de **150 personnes** dans les trois communes et lors desquelles les causes des violences sexuelles et surtout les contraintes techniques d'accès à la justice ont été l'objet des discussions.

Atelier de réflexion avec les acteurs locaux pour l'utilisation des résultats du projet à Kolda, octobre 2018

Dans le but de pérenniser les acquis du projet, la dynamique locale et les alliances mis en place, un atelier de réflexion sur comment utiliser les résultats du projet et avec qui et par quels moyens a été organisé à Kolda.

A noter que le projet devait se terminer en novembre 2018, mais en raison du retard accumulé, une période de prorogation de six (06) mois a accordée au RADi pour terminer les activités du

plan d'action et surtout les intensifier, sachant que pendant toute la période de la saison des pluies, l'exécution des activités était au ralenti, voire arrêter, en raison des travaux champêtres qui occupent aussi bien les membres des comités chargés des activités de communication que les communautés à sensibiliser.

Le nombre de certaines activités a été augmenté et de nouvelles ont été rajoutées au plan d'action :

- Douze (12) causeries villageoises ;
- Sept (07) émissions radios ;
- Trois (03) journées d'expressions éducatives dans les écoles.
- Trois (03) Session d'interpellation des décideurs locaux avec dépôt de mémorandum
- Une session de partage des résultats du modèle d'intervention et d'échanges avec les organisations nationales et internationales et la presse (Mai 2019)



Missions de suivi et de renforcement de capacités, de Août 2017 à Octobre 2018

Ces missions de suivi, d'appui-conseil et de renforcement des connaissances et aptitudes des comités par l'équipe de chercheurs (4 jours, en moyenne) et du RADI.

En plus de leur participation à certaines au sein des communautés, l'équipe de chercheurs et le RADI ont effectué des missions régulières sur le terrain pour faire le point sur le déroulement des activités et les difficultés, documenter les résultats mais également renforcer davantage leurs connaissances et aptitudes, notamment sur la législation, la saisine de la justice et la prise en charge des victimes ainsi que la tenue des fiches de suivi et l'animation.

➤ Évaluation finale des incidences du projet, janvier 2019 :

A travers la combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives et l'inclusion des membres des comités dans l'équipe d'enquêteurs, modèle d'intervention a été évaluée dans le but d'analyser ses réussites et gaps, ses incidences, comparativement au résultats de la situation de référence et sur la base d'indicateur, d'une part et, d'autre part de proposer un modèle alternatif d'accès à la justice pour les femmes rurales victimes de violences sexuelles.

➤ Session de partage des résultats du modèle d'intervention et d'échanges de bonnes pratiques avec les organisations nationales et internationales et la presse, Mai 2019 :

Cet atelier permis de partager le modèle d'intervention avec les organisations de la société civile nationale travaillant sur cette thématique et la presse dans le but de partager des bonnes pratiques mais également de recueillir sur leurs observations.

➤ Atelier final de restitution des incidences du projet et d'interpellation des décideurs, Août 2019

Cet atelier visait essentiellement les décideurs politiques, ministères et parlementaires, mais également les partenaires techniques et financiers ainsi que les organisations de défense des droits des femmes et avait pour but :

- Présenter le modèle d'intervention, dont les réussites sont répliquables et peuvent être mise à échelle ;
- Evaluer ses incidences et de faire des recommandations au décideurs en proposant un modèle alternatif d'accès à la justice avec des actions concrètes ;
- Susciter un engagement de leur part ;
- Proposer une stratégie de suivi de la mise en œuvre des engagements.

Au final, on peut considérer qu'outre l'approche de la recherche-action participative, la mise en place des comités dont les membres sont issus de ces communautés, l'approche du leadership

horizontal, l'engagement fort des leaders coutumiers, l'implication d'un juge depuis le début de la mise en œuvre de ce projet en participant aux ateliers à Dakar et à Kolda et en animant des activités, réduisant la distance psychologique et physique entre les communautés et le système judiciaire, ont été déterminants dans la réalisation des résultats du projet.

6 EXTRANTS

Plusieurs extrants sont produits à partir des résultats de la recherche, des activités de renforcement de capacités, de documentation de la méthode du modèle d'intervention et de ses incidences avec recommandations et différenciés selon la cible et le contexte d'usage.

6.1 Recherche

Les résultats de la recherche sont diffusés sous plusieurs formats et supports :

- 1 rapport de synthèse de la revue documentaire sur la question des violences sexistes et sexuelles et Afrique de l'Ouest ;
- 3 rapports pays d'analyse des résultats du diagnostic contextuel et des enquêtes préliminaires (Burkina Faso, Mauritanie et Sénégal) ;
- 1 Rapport de synthèse comparative des résultats du diagnostic contextuel et les enquêtes préliminaires des 3 pays
- 2 Rapports d'analyse de résultats de la situation de référence en Mauritanie et au Sénégal
- 1 rapport de synthèse comparative des monographies des 2 pays
- 1 Rapport de l'évaluation finale des incidences des activités au Sénégal
- 1 rapport de consolidation comparant les résultats de la situation de référence et de l'évaluation finale
- Précis méthodologique

6.2 Brochures, dépliants, fiches, cartographie et policy brief

- Notes politiques avec recommandations de politiques et de pratiques (policy brief) à destination des politiques, des OSC, institutions universitaires, services de santé et de justice, partenaires techniques et financier et autre parties prenantes de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
 - 1 Policy brief general résumant les résultats de la situation de référence du Sénégal
 - 1 Policy brief sur les normes sociales au Sénégal comme à la fois une cause des violences sexuelles et de leur impunité ;
 - 1 Policy brief général sur les résultats de la situation de référence de la Mauritanie ;
 - 1 Brochure de synthèse des résultats clés de la situation de référence de la Mauritanie et du Sénégal;
 - 1 Brochure sur les causes de l'impunité des violences sexuelles et la stratégie du RADI pour l'amélioration de l'accès à la justice pour les femmes rurales
 - 1 Policy brief et 1 dépliant schématique documentant la démarche d'autonomisation et ses incidences, avec des recommandations pour améliorer l'accès à la justice pour les femmes victimes dans un contexte de ruralité au Sénégal
- **Cartographie à destination des décideurs locaux formels et non formels**
 - 2 Cartes présentant les formes de violences sexuelles les plus courantes par pays et commune ;

- 1 Carte présentant la localisation des infrastructures et services de santé et judiciaires dans les quatre communes de Kolda, Sénégal) où la recherche a été menée et reflétant l'exclusion de ces zones.
- **Supports de formation des membres des comités et de sensibilisation des communautés et leurs leaders coutumiers**
 - 1 Manuel de formation détaillant les contenus des modules et différentes sessions et la méthodologie de formation
 - 1 Dépliant sur le processus de saisine de la justice et la conduite à tenir pour préserver les preuves d'un viol
 - 1 Fiche de présentation de législation pour chaque forme de violence sexuelle identifiée
 - 1 Boîte à images avec des dessins illustratifs des formes de violences et avec messages simplifiés de prévention et de la procédure de justice

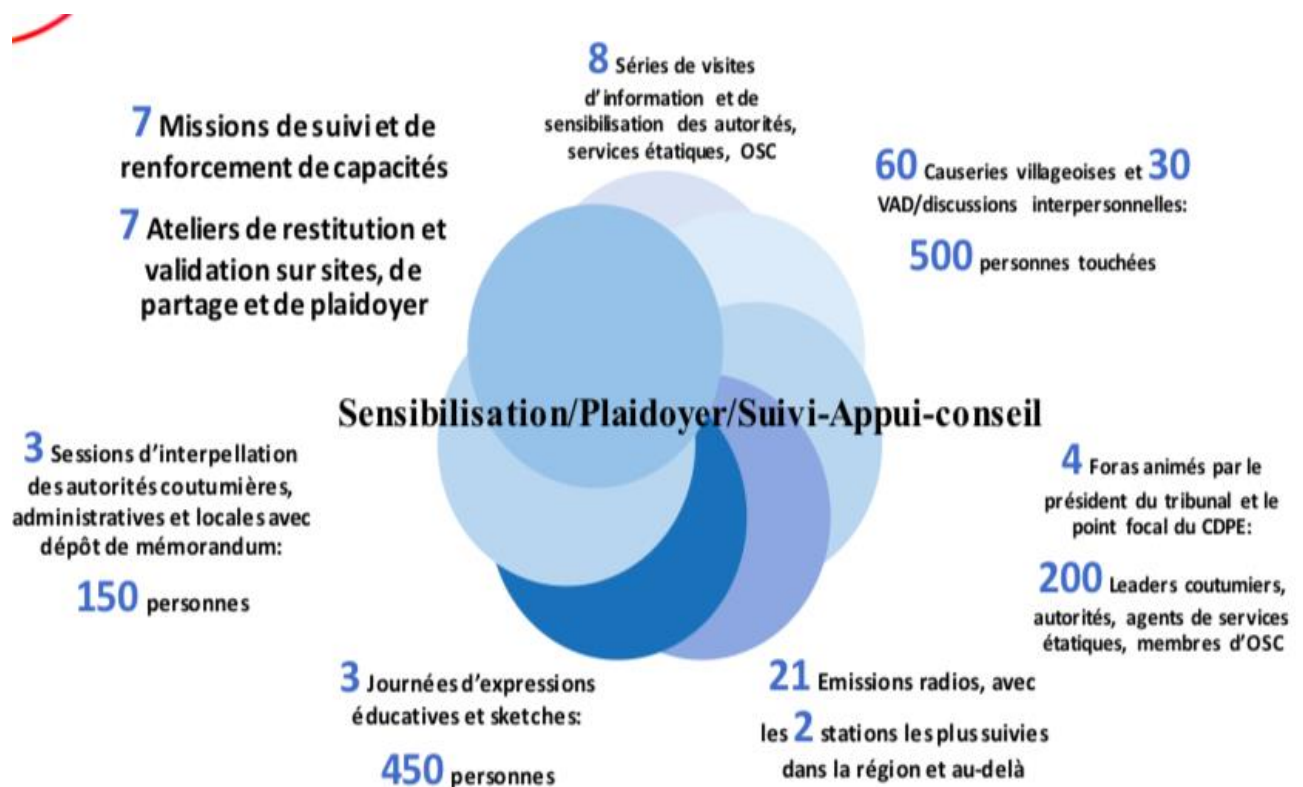
6.3 Articles

- **2 articles scientifiques**
 - 1 publié par l'expert méthodologue, **Dr. Rosnert ALISSOUTIN**, portant sur une réflexion sur les enjeux et défis de l'approche participative et l'implication continue du chercheur à toutes les étapes, à paraître chez **Publibook**
 - 1, revu par les pairs et publié par la coordinatrice et chercheuse principale, Dr. **Oumoul Khaïry COULIBALY-TANDIAN**, portant sur l'analyse du mariage précoce sous l'angle de sa consommation et en tant que violence sexuelle, l'intérêt de cette approche et les résultats obtenus sur cette question par le projet, à partir de l'**Université d'Oxford, dans un ouvrage collectif** de consolidation des résultats des projets de la cohorte "Mariage d'enfants" en Afrique, Asie et Amérique Latine, appuyées par le CRDI.
- **2 contributions** dans le quotidien l'Enquête et une invitation au journal télévisé de la TFM par la coordinatrice scientifique et chercheuse principale ;
- Articles de presse suite aux ateliers locaux et nationaux.

6.4 Capacités

- 45 personnes formées, dont 24 femmes et 21 hommes ;
- Plus de 1000 personnes sont directement touchées par ces activités dans la région de Kolda. Si l'on tient compte des estimations des audiences habituelles des émissions sur ces thématiques, on peut dire qu'au moins 6.000 personnes sont touchées à chaque émission et par station dans la région de Kolda jusqu'à Kédougou.
- Plus 10 chefs de villages et imams directement sensibilisés et ayant mené des actions concrètes dans la sensibilisation et la prise en charge de cas de violences sexuelles signalées ;
- 5 Autorités territoriales (Gouverneur, préfets, sous-préfets) informés des résultats et des recommandations mises à leurs dispositions ;
- 5 maires et des adjoints au maire informés, ayant pris part aux activités de mobilisation communautaire, notamment à Bagadadji, d'appui technique et logistique aux comités, accompagnement à la prise en charge juridique de cas signalés, comme à Ndorna ;
- 1 commandant de gendarmerie informés des résultats ;
- 2 juges et procureur informés des résultats, ayant même aidé à collecter des informations, parmi lesquels le juge ayant pris part aux activités de sensibilisation ;

Figure 2 : Résumé des activités menées et les cibles touchées au niveau la zone d'intervention



- 3 jeunes femmes, dont 2 docteurs renforcées en termes de méthodologie, surtout d'intervention, de rédaction de proposition de recherche, d'article scientifique, d'outils de sensibilisation et de note politique
- A cela, il faut rajouter la diffusion des résultats au niveau national, dont on ne peut pas estimer le nombre de personnes touchées par ces activités.
- Engagement du ministère de la femme, à travers sa chargée du programme VBG, d'informer le comité interministériel de lutte contre ce phénomène, et de tenir compte des recommandations dans la stratégie nationale de lutte remis au chef de l'Etat ;
- Engagement des organisations présentes d'utiliser les résultats et vulgariser les recommandations dans leurs activités ;
- Engagement de la représentante de la coopération canadienne de partager ses résultats au sein de leur institution et avec leurs partenaires
- Recommandations à l'endroit du RADI par les participants de :
 - Diffuser davantage la démarche et les résultats de ce projet ;
 - Répliquer ce projet dans d'autres régions du pays ;
 - D'utiliser les résultats de la Mauritanie et de les diffuser dans le pays ;

7 INCIDENCES

Cette partie analyse les changements, en matière de connaissances, d'aptitudes, de comportements, d'attitudes, de pratiques contribuant à l'amélioration de l'accès à la justice, en termes de réduction/augmentation/amélioration d'une part et, de l'autre, ce qui n'a pas marché et comment trouver des solutions de mitigation.

Il s'agit en somme des constatations de la recherche et de l'action et l'apprentissage pour le RADI et les chercheurs.

L'analyse des incidences se fera à différents niveaux et de façon comparative, entre situation de référence et évaluation finale. Pour cela, Un rappel des résultats clés de la situation de référence sera fait et une analyse des incidences des activités d'autonomisation légale et la mobilisation sociale. Pour cette seconde phase, les résultats obtenus des comités formés et ayant animé les activités seront comparés à ceux des communautés sensibilisées :

7.1 Leçons apprises de l'étude de base

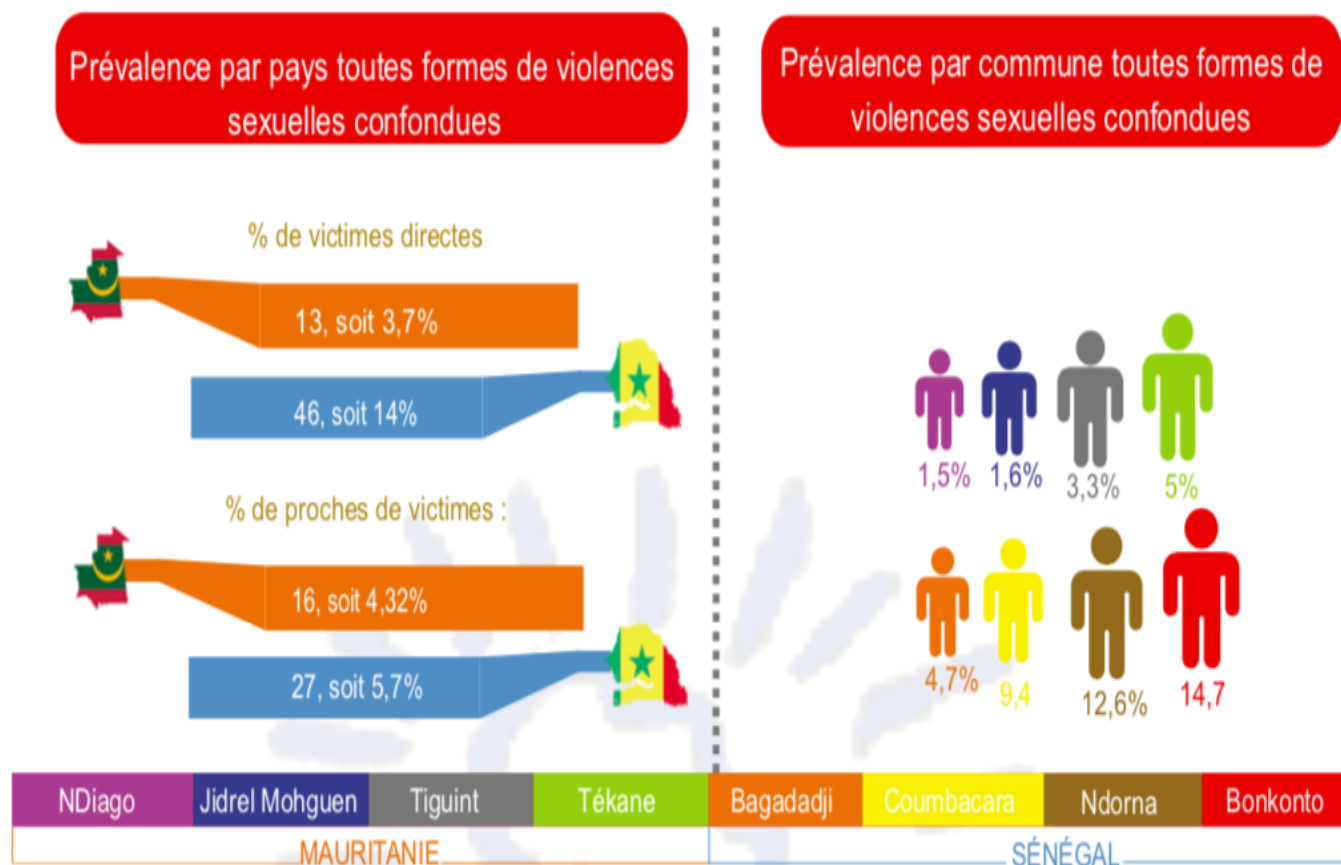
L'étude de base a permis d'améliorer les connaissances sur les formes les plus récurrentes, la prévalence globale et par forme de violence ; la typologie des victimes ainsi que les obstacles multiples à l'accès à la justice pour les femmes rurales.

7.1.1 Prévalence des violences sexuelles, toutes formes confondues par pays et commune

La prévalence est estimée sur trois cas de figures : victimes directes, proches de victimes et personnes ayant été au courant de cas de violence sexuelle dans la localité dans les 12 mois précédents les enquêtes. De même, elle est à la fois évaluée à l'échelle des quatre communes pour chaque pays et ensuite par commune, dans un souci de comparaison et pour préparer l'action.

Les données primaires révèlent une prévalence inquiétante au Sénégal et plutôt faible en Mauritanie, comme en témoigne la figure ci-dessous :

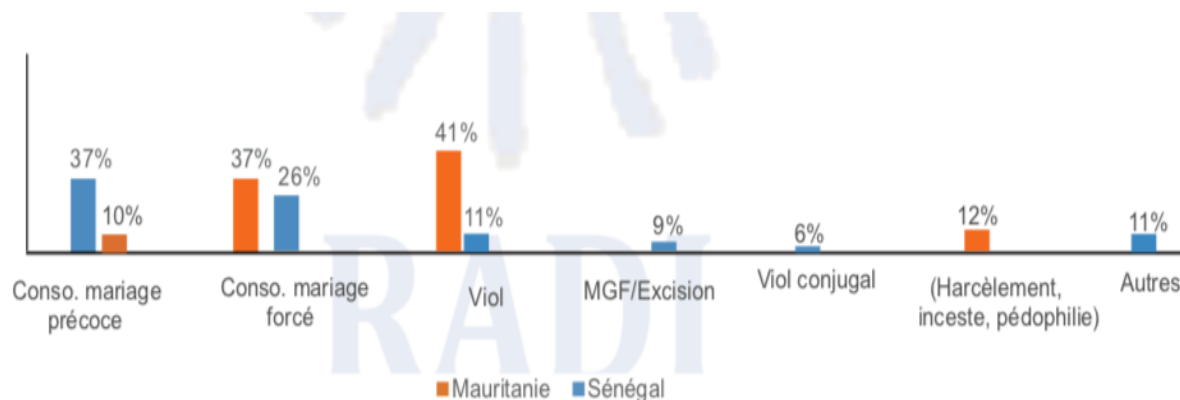
Figure 2 : Prévalence par pays et commune



Source : Enquêtes RADI (Sénégal, 2016, Mauritanie, janvier-février 2017)

La désagrégation des pourcentages selon la forme de violences sexuelles révèle des disparités importantes entre les pays, notamment concernant le viol.

7.2 Graphique 1 : Prévalence selon la forme de violence sexuelle et par pays



Source : Enquêtes RADI (Sénégal, 2016, Mauritanie, janvier-février 2017)

A noter que pour la région de Kolda, au Sénégal, les données collectées auprès des services judiciaires révèlent une très forte prévalence du viol sur mineure de moins de 13 ans, entre 2012 et 2016⁵, avec un taux variant entre 50 et 60% des cas de plaintes enregistrées.

L'analyse des caractéristiques des femmes victimes montrent qu'il n'existe pas forcément un profil type de femmes rurales victimes de violences sexuelles, bien que des situations puissent accentuer ou atténuer la vulnérabilité des femmes.

7.3 Figure 3 : Profil des femmes victimes au Sénégal

Mauritanie :

58,7% âgées entre 18 et 29 ans
27,4 ans, âge médian
31,2% non instruites
59% mariées



Sénégal :

68% âgées entre 18 et 29 ans
21,2 ans, âge médian
79% non instruites
92% mariées

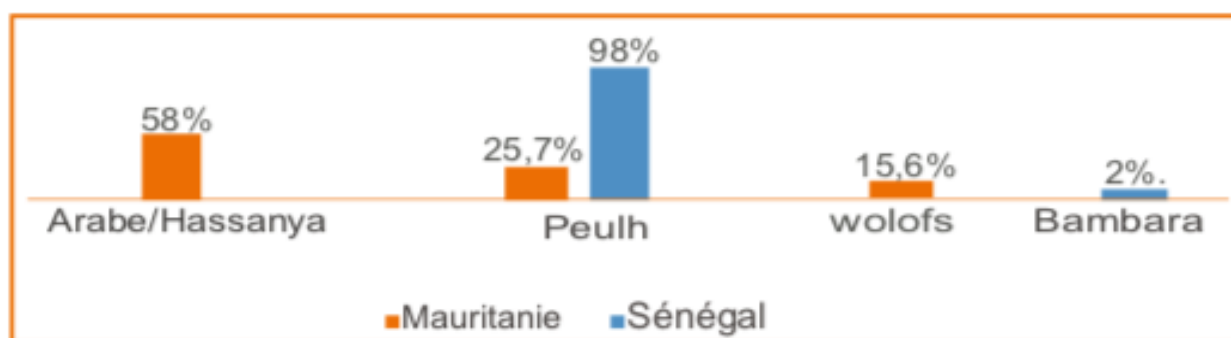
Source : Enquêtes RADI (Sénégal, 2016, Mauritanie, janvier-février 2017)

Au Sénégal, l'ethnie peulh Fouladou⁶ domine la population de Kolda, raison pour laquelle, les victimes sont peulh à 98% alors qu'en Mauritanie, l'origine ethnique est plus diversifiée :

⁵Période à laquelle les enquêtes pour l'établissement de la situation de référence ont été menées.

⁶Le Peulh Fouladou est une des catégories du groupe ethnique des Peulhs, habitant la région de Kolda correspondant à la région historique de la Haute-Casamance, située au sud du pays à proximité de la frontière avec la Guinée. C'est une population très métissée parlant une dialectique qui mélange le peulh de la Guinée et celui habituellement parlé au Sénégal.

7.4 Graphique 2 : Origine ethnique des victimes



Source : Enquêtes RADI (Sénégal, 2016, Mauritanie, janvier-février 2017)

On peut considérer que les proportions présentées ici ne sont que la face visible de l'iceberg car au Sénégal comme en Mauritanie, la justice n'est rarement saisie en cas de violences sexuelles.

7.4.1 Un accès à la justice parsemé d'entraves

Au Sénégal comme en Mauritanie, la situation dominante est un faible recours à la justice formelle et une banalisation des violences sexuelles pour des raisons multiples, avec des divergences et des convergences entre les deux (02) pays :

❖ Justice formelle comme premier recours

Sénégal : 13%



Mauritanie : 48%, mais de grandes disparités entre les communes

Toutefois, un gap important est noté en Mauritanie entre ces déclarations de ces 48% des répondants considérant la justice formelle comme devant être le premier et la réalité constatée et surtout les témoignages lors de l'enquête qualitative.

Ainsi, comme au Sénégal, **la dissimulation est le premier réflexe** des victimes d'abord et leur famille, ensuite, à 72% au Sénégal, 61,6% en Mauritanie

C'est ensuite **l'arrangement inter/intra familial** qui est généralement pratiqué, 32,5% au Sénégal contre 35,8% en Mauritanie.

En cas de dénonciation, 40,2% **privilégie la justice non formelle** au Sénégal, contre 15,6% en Mauritanie.

Dans ce cas, 59,8% **préfèrent la médiation sociale** au Sénégal contre 36% en Mauritanie.

Ces résultats montrent que, malgré ce pourcentage important de répondant qui ont déclaré considérer la justice formelle comme devant être le premier recours, celle-ci est plutôt un dernier recours du fait des **difficultés d'accès techniques, judiciaires et liées à la législation** qui **freinent même les plus téméraires**. Parmi ces contraintes on peut noter :

Au Sénégal, seuls le viol conjugal, la consommation du mariage forcé et la consommation du mariage précoce entre 14 et 16 ans qui ne sont pas légiférés. Pour les autres formes, la législation est assez complète, y compris pour la consommation du mariage précoce sur une fille mineure de moins de 13 ans passible de 2 à 5 ans et s'il en est suivi de blessures ou mort, la peine peut aller jusqu'à 10 ans.

Ainsi outre les normes sociales à l'origine de la dissimulation, les difficultés d'accès à la justice sont liées à :

- La méconnaissance de la législation et des procédures de saisine de la justice, **23,3%** ;
- L'éloignement des services judiciaires et santé et l'enclavement des villages, **17%** ;
- Le coût du certificat médical qui est de **10.000 F CFA** et la restriction concernant les professionnels médicaux habilités à le délivrer ;
- La difficulté d'établir les preuves à l'origine de plus **70%**, en moyenne, de taux de relax au tribunal de Kolda entre 2016 et 2018.

En Mauritanie, outre les normes sociales genrées, les principaux obstacles sont d'abord liés à la législation elle-même peu favorable aux femmes victimes de violences sexuelles :

- **Un dispositif législatif aux sources multiples :**

Le droit mauritanien est régi par une dualité de systèmes, héritée de la colonisation et issue du droit coutumier et religieux. Ce qui rend complexe la qualification juridique des violences sexuelles.

- **Absence de dispositions spécifiques relatives aux violences sexuelles et des lois au contenu imprécis**
- **Une interférence des facteurs socioculturels et religieux dans la conduite de la loi**
- **Une magistrature entièrement masculine et méconnaissance des procédures :**

A la carence des textes juridiques, se greffent des facteurs comme la quasi-exclusion des femmes de la magistrature, la faible connaissance du dispositif par les populations.

- **Le spectre de la Zina en cas de saisine de la justice :**

Dans les cas de viol, lorsque le juge estime les preuves insuffisantes, les victimes sont, elles-mêmes, susceptibles de condamnation pour « Zina » (relations sexuelles hors-mariage) et se retrouvent ainsi doublement victimes.

Partant de ces résultats, **le projet qui s'est poursuivi uniquement au Sénégal**, en raison des nombreuses difficultés rencontrées au sein des différentes équipes constituées, entre autres, la stratégie d'intervention de renforcement de capacités, de mobilisation sociale et de plaidoyer a été mise en œuvre à Kolda, dont voici quelques résultats clés.

7.5 Les incidences clés des activités d'autonomisation

Les résultats de l'évaluation finale, complétés par ceux de l'évaluation à mi-parcours et la documentation régulière des histoires de changements, montrent que par une approche participative et collaborative, des alliances stratégiques, le renforcement des capacités et la mobilisation communautaire peuvent contribuer à l'amélioration de la perception des formes de violences sexuelles, l'autonomisation légale des femmes et leurs alliés et l'engagement communautaire, d'une part et, d'autre part, la promptitude à dénoncer.



Résultats 1 : Femmes et communautés mieux outillées pour faire valoir leurs droits

La mise en place de comités d'autonomisation fonctionnels, formés, dotés d'un plan d'action et d'outils et mobilisés pour animer des activités de sensibilisation dans les trois communes est un résultat incontestable du projet.

Par ailleurs, en plus des formations spécifiques et approfondies, les comités d'autonomisation de ce projet ont été dotés d'outils produits sur la base de connaissances scientifiques probantes et encadrés par des chercheurs et le RADI fort de son expérience des brigades de dénonciation et comités de plaidoyer.

Indicateur 1 : Meilleure compréhension des messages

Plusieurs outils ont été produits à partir des résultats de l'étude de base au Sénégal et utilisés comme support de formation et communication lors des séances de sensibilisation. Ils ont fortement contribué à une meilleure compréhension des messages selon les répondants.

Parmi ces outils, c'est la boîte à images avec dessins illustratifs, avec des messages forts à mais simplifiés plus adaptés à ce public peu ou pas instruits, a été déterminante, pour 91% des personnes sensibilisées, toutes catégories de sexe confondues. La désagrégation de ce pourcentage montre que ce sont la proportion de femmes est plus importante :



Une situation confirmée par le nuage de mots ci-dessous tirés des résultats qualitatifs.

7.6

7.7 **Figure 4 : Nuage de mots sur l'appropriation des outils**



Source : Enquêtes RADI (2019)

Indicateurs 2 : Proportion de femmes et alliés maîtrisant les techniques de communication :

74% des membres des comités d'autonomisation déclarent avoir acquis des connaissances et aptitudes en sensibilisation et en plaidoyer grâce au renforcement de capacités et l'animation des activités de mobilisation communautaire :

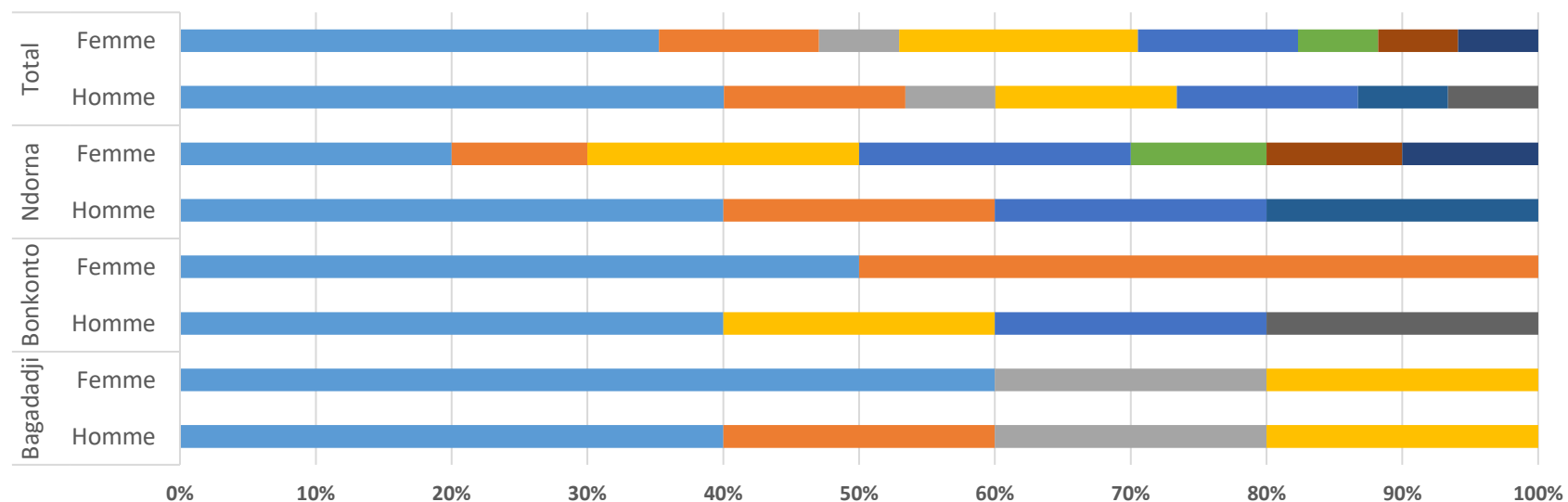
Amélioration des aptitudes à communiquer sur les VS



Le graphique ci-dessous témoigne des différents domaines dans lesquels les femmes et leurs alliés, membres des comités, ont développé des compétences grâce à la formation et à l'animation des activités de sensibilisation.

Graphique 3 : Répartition des compétences développées grâce au projet selon le sexe et la commune :

Compétences développées selon la commune et le sexe



- Facilité de communication surtout sur les VS
- Meilleure connaissance des procédures de saisine
- Capacité de mobilisation
- Meilleure connaissance des droits de la femme
- Meilleure connaissance des types de violence sexuelle
- Meilleure connaissance de la chaîne de référencement
- Connaissance des méthodes de rassemblement des preuves de vi
- Moins peur de dénoncer
- Connaissance des peines amendes pour chaque VS
- Ne sait pas

Source : Enquêtes RADi (2019)



Résultats 2 : Femmes et communautés mieux conscientes des droits des femmes

Ce résultat renvoie non seulement aux perceptions sur les formes de violences sexuelles et leur gravité qu'à la connaissance des dispositions légales ainsi que les procédures et acteurs clés pour demander justice.

Indicateur 1 : Formes de violences sexuelles reconnues et acceptées :

Comparée aux résultats de la situation de référence, la connaissance et reconnaissance/acceptation de certaines pratiques comme étant des formes de violences sexuelles se sont améliorées, aussi bien chez les membres des comités d'autonomisation que les populations sensibilisées.

Cette figure comparant les résultats de la situation de référence et de l'évaluation finale témoigne de l'amélioration des perceptions sur la gravité et les formes de violences les plus récurrentes selon les répondants :

7.8 Figure 5 : Comparaison des perceptions sur la gravité/connaissances des violences sexuelles entre situation de référence et évaluation finale



Une situation confirmée par ce nuage de mots tirés du verbatim de l'enquête qualitative

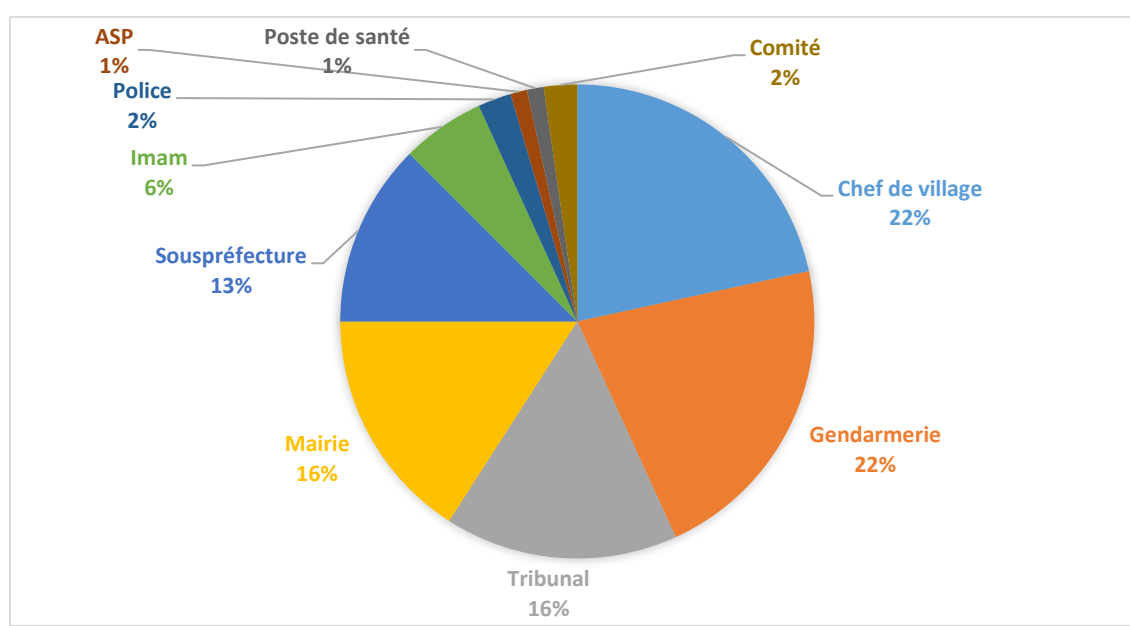
7.9 Figure 6 : Nuage de mots sur les formes violences sexuelles reconnues

D'une manière générale, les membres des comités connaissent relativement bien la procédure à suivre en cas de plainte car sont en mesure d'indiquer les acteurs de la chaîne de référence mis en place dans la région à travers les services étatiques de protection de l'enfance et les organisations d'accompagnement juridique et judiciaire, la personne ou structures à qui s'adresser, comment porter plainte, les éléments de preuve en cas viol, par exemple.

Concernant la procédure de plainte, toutes catégories de sexes et communes confondues, **les membres des comités** placent en première position la gendarmerie comme structure à s'adresser en cas de plainte.

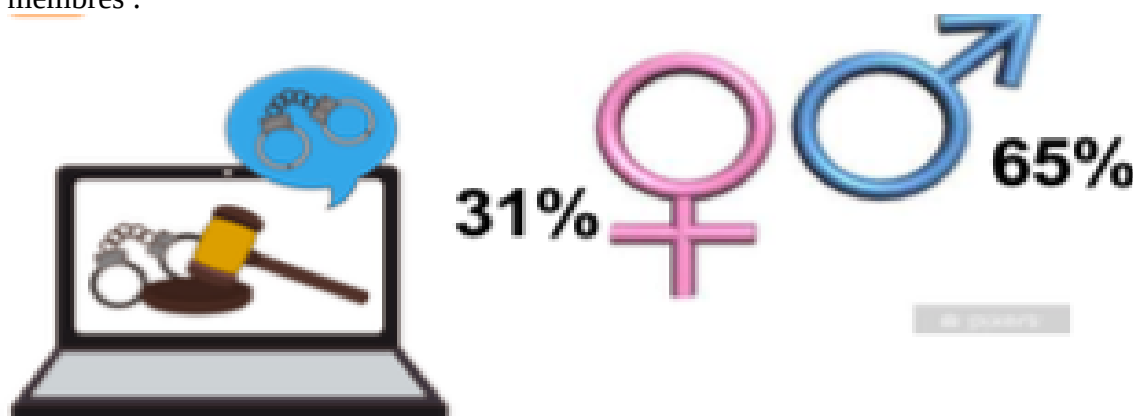
Mais le fait notable est qu'elle soit ex-æquo avec le chef de village à 22%. Cela montre que mêmes formées, les membres des comités considèrent le chef de village, acteur principal de la justice non formelle, comme un passage obligé, y compris pour saisir la justice formelle.

7.10 Graphique 6 : Personne/structure à qui s'adresser en cas de plainte



Source : Enquêtes RAD (2019)

Toutefois, les données désagrégées montrent quelques variations selon la catégorie de sexes des membres :



Pour ce qui est des **personnes sensibilisées**, la justice arrive en première position, 62%, suivi du comité d'autonomisation, à 39%. Cette seconde place accordée aux comités

d'autonomisation montre que pour les populations sensibilisées, ils constituent l'interface entre elles et la justice et un cadre de dénonciation et d'accompagnement pour aller en justice.

Il faut par ailleurs noté, pour cette cible également, le passage chez le chef de village est important car indiqué à 35% comme personne à qui s'adresser pour aller en justice.

En somme, qu'il s'agisse des membres des comités d'autonomisation ou des populations sensibilisées, la justice non formelle demeure un passage obligé Le comité et le maire, comme maillons de la chaine de référencement.

En ce qui concerne la procédure pour porter plainte, **60% des membres des comités**, dont 85% d'hommes et 41% de femmes, et **53% des personnes sensibilisées**, dont 35% d'hommes et 75% de femmes, indiquent clairement qu'il faut écrire une plainte et aller ensuite la déposer à la gendarmerie.

Pour ce qui est des éléments de preuves, ce sont essentiellement **les membres des comités** qui soulignent son importance et en mesure de lister les éléments de preuves à **84%** contre **3%** des **populations sensibilisées**.

Il faut cependant noter que les membres des comités placent, en première position, les traces de sang à 26% comme étant la principale preuve d'un viol. Ce qui met davantage en exergue le fait que même pour ces acteurs formés, dotés d'outils et ayant de l'expérience dans ce domaine, pour certains d'entre eux, le viol n'est considéré que sur mineure ou adulte vierge. Cette perception est notée également dans les propos d'agents de la santé, vers qui les victimes présumées sont orientées pour établir les premiers éléments de preuves.

Les résultats qualitatifs montrent que la participation d'un juge aux activités pour animer les fora constituent un tournant dans le projet et a fortement contribué à améliorer la connaissance du fonctionnement de la justice, de l'importance des preuves/témoin en cas de viol, à atténuer la distance physique et psychologique entre communautés et la justice.



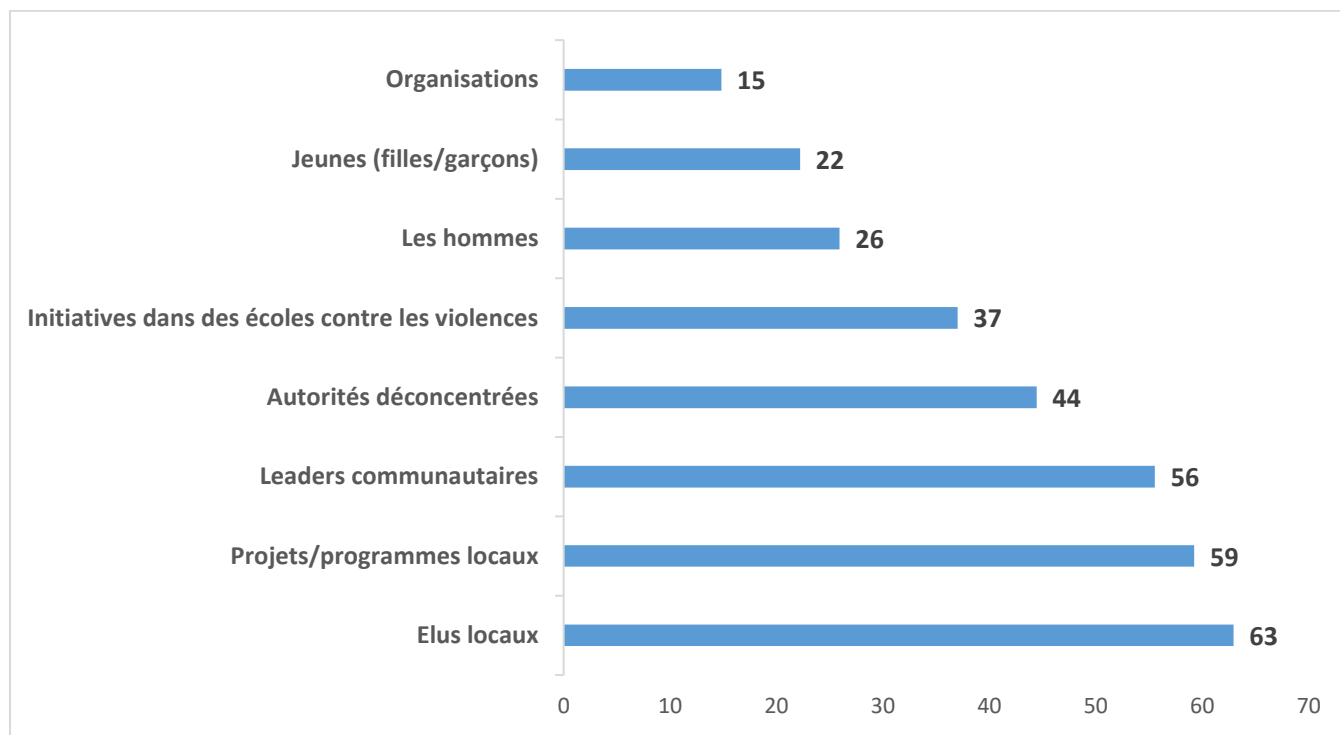
Résultats 3 : Réseau et alliances multi-acteurs créés et fonctionnels

Un réseau et des alliances multi-acteurs ont été créés autour des femmes et ont favorisé l'engagement des hommes, preneurs de décisions, et leaders coutumiers, acteurs de la justice non formelle et formelle.

Indicateur 1 : Formes d'alliances et catégories d'acteurs

Plusieurs formes d'alliances avec différentes catégories d'acteurs ont été noués grâce aux activités de ce projet pour lutter contre les violences sexuelles comme en témoigne le graphique ci-dessous :

7.11 Graphique 7 : Catégorie d'acteurs constituant ces alliances multi-acteurs pour lutter contre les VS selon les répondants



Source : Enquêtes RADI (2019)

Ces catégories d'acteurs accompagnent les femmes dans différentes formes d'alliances et favorisant des cadres de dénonciation, prise en charge, de collaboration mais aussi de pérennisation :



➤ **Alliances multi-acteurs au sein des comités d'autonomisation :**

En créant des comités constitués par **24 femmes et 21 alliés**, hommes, jeunes, leaders coutumiers, élus et services étatiques, en partenariat avec des organisations de la société civile, d'une part et, d'autre part, en ciblant ces mêmes acteurs, lors des activités de sensibilisation, le projet a favorisé la création d'alliances et suscité leur engagement aux côtés des femmes pour mener des actions conjointes ou séparées.



➤ **Cadre de collaboration entre justice formelle et non formelle favorisé**

L'intervention ponctuelle d'un juge aux côtés des comités pour animer les fora a été un élément décisif dans les résultats obtenus dans ce projet, en particulier pour l'adhésion et l'engagement des leaders coutumiers, chefs de village et imans.

En plus d'avoir sensibilisé sur le fonctionnement de la justice et permis à la fois une prise de conscience de l'importance de la lutte contre les violences et des preuves/témoins dans la procédure, la présence du juge dans les communautés, ce qui est inhabituelle, a contribué à atténuer la distance physique et psychologique entre le système judiciaire et certains membres des communautés.

Comme en témoigne les propos d'un chef de village ayant participé au fora : *« j'ai pris conscience de l'importance de la question de la lutte contre les violences sexuelles car si une personnalité comme un juge se déplace jusqu'ici pour nous parler, c'est parce que la question est sérieuse (...) »* (Ndorna, mai 2018).

Ou encore cet extrait faisant référence à la prise de conscience de l'importance des preuves, comme le dit un autre chef de village, *« quand une personne était accusée d'agression et convoquée par la justice et revenait sans être condamnée, on disait son père a certainement vendu un bœuf pour corrompre le juge (...) Ce n'était pas la peine d'aller en justice (...) Mais le juge nous a expliqué pourquoi les accusés revenaient souvent sans sanction, parce qu'il n'y avait pas d'assez de preuves contre eux »* (Ndorna, mai 2018).

En co-animant les foras avec les services départementaux de protection de l'enfance, le juge a aussi contribué à renforcer les connaissances de leurs agents sur le fonctionnement de la justice. C'est ce qui ressort des propos de l'agent du CDPE de Vélingara qui a co-animé la fora de Bonkonto avec le juge : *« le président du tribunal a fait un exposé sur l'organisation du système judiciaire, les preuves, le rôle des communautés dans la lutte contre les violences sexuelles, le travail du tribunal (...) en tant qu'acteur du CDPE j'ai eu à bénéficier un renforcement de mes connaissances sur la justice et son fonctionnement »* (Vélingara, janvier 2019).

Un imam, quant à lui, évoque la distance psychologique entre la justice et les justiciables que la venue du juge a contribué à atténuer : *« avant quand on disait que quelqu'un est parti à Kolda répondre à une convocation d'un juge, les gens partaient en brousse par peur (...) Avec sa venue ici, on a compris qu'il ne faisait que son travail et qu'il n'est pas notre ennemi (...) C'est un être humain comme tout le monde »* (Ndorna, mai 2018).

En plus de l'animation des foras, le juge a remis son numéro de téléphone personnel à l'assistance, ce qui facilite son accès pour ces populations, comme en témoignent les propos des répondants, *« dès que je suis rentré chez moi après le fora, j'ai inscrit sur le mur de ma case les numéros de téléphone du juge et du point focal du CDPE (...) En tant que chef de village, si un problème comme ça se pose à l'avenir dans mon village, je sais maintenant quoi faire et qui je dois appeler »*.

Un autre habitant ayant assisté au fora de Ndorna renchérit en disant *« en laissant son numéro de téléphone à toute l'assistance, on peut maintenant l'appeler de façon anonyme »*.

En laissant son numéro à l'assistance, par conséquent, la possibilité d'être joint à tout moment notamment pour ces zones dépourvues de moyens de transport, il a posé les jalons pouvant permettre la dénonciation anonyme ainsi que les prémisses d'un cadre de collaboration entre justice formelle et non formelle.

➤ **Synergie d'actions avec des initiatives au sein des écoles et avec d'autres organisations**

⋮

Dans chacune des trois (03) communes, des actions conjointes sont menées entre les comités et d'autres initiatives luttant contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Bagadadji :

Le comité a mené des activités conjointes de sensibilisation avec le Club des Jeunes filles contre les VBG mis en place dans la commune par le projet PINK.

Bonkonto :

L'animatrice de suivi, par ailleurs agente de l'ONG Word Vision a créé des activités conjointes entre le projet et les femmes bénéficiaires des caisses AVEC.

Ndorna :

Des actions conjointes entre l'Observatoire contre les violences faites aux filles mis en place dans le CEM de la commune et les activités de ce projet ont été menées lors des journées d'expression dudit établissement ;

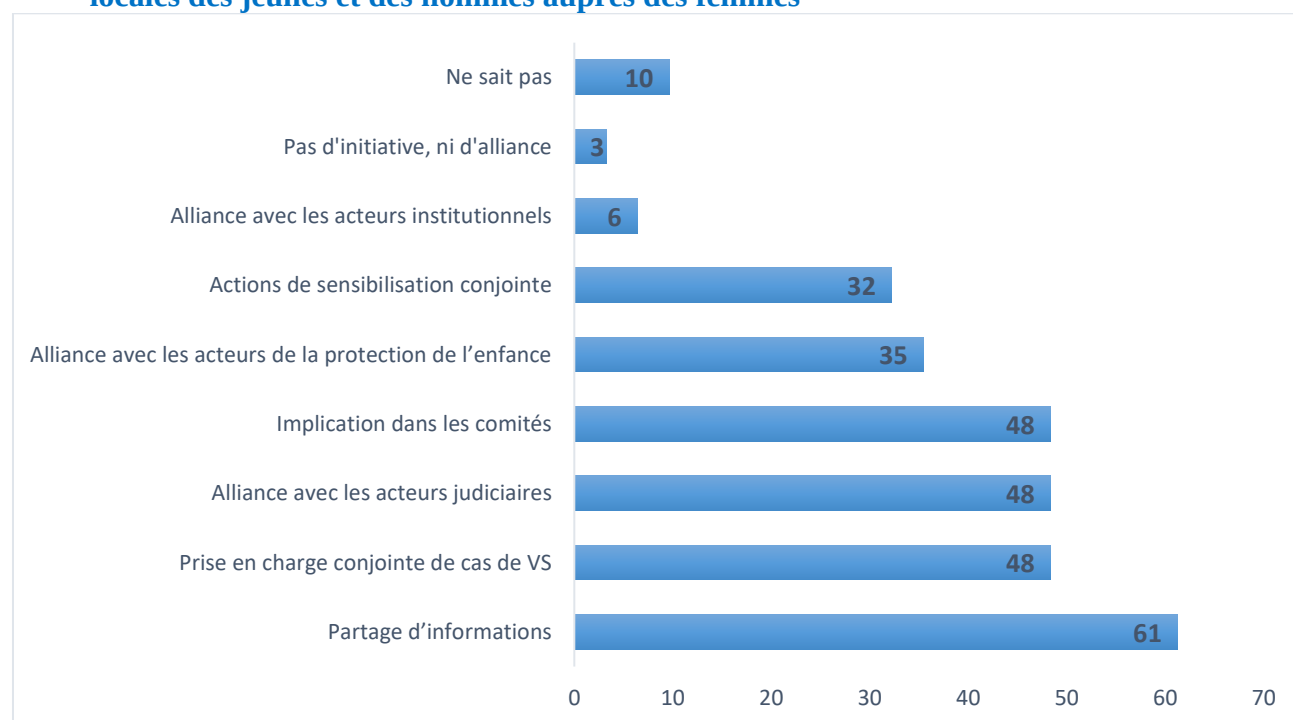
Les outils mis à disposition des comités et la sensibilisation peuvent contribuer à renforcer cet observatoire.

De même, des jeunes mobilisés dans le cadre du projet de l'USAID Nema et sensibilisés par notre projet utilisent les connaissances et les outils pour faire leur travail.

Indicateurs 2 : Actions concrètes matérialisant l'engagement des leaders coutumiers et hommes aux côtés des femmes

En plus de l'implication dans les comités d'autonomisation des différentes catégories d'acteurs et porteurs de voix dans chaque commune, la mobilisation sociale et l'intervention du juge ont contribué à renforcer et étendre l'adhésion et l'engagement d'autres leaders coutumiers et autorités locales aux côtés des femmes pour prévenir les violences sexuelles et lutter contre leur impunité.

7.12 Graphique 8 : Matérialisation de l'engagement des leaders coutumiers, autorités locales des jeunes et des hommes auprès des femmes



Source : Enquêtes RADI (2019)

En plus de ces différentes actions, des prêches contre les violences faites aux femmes et aux filles, le refus ou la dissuasion de parents voulant sceller un mariage précoce, la saisine du maire pour porter plainte pour des violences physiques, ont été effectués par des imams sensibilisés.

Ces différentes actions, en plus de l'adhésion et l'engagement à accompagner les activités des comités par les collectivités locales, autorités territoriales et chefs coutumiers ainsi que l'élargissement des alliances se traduisent ainsi par commune :

Bonkonto :

- Participation du sous-préfet à plusieurs activités et accompagnement pour garantir la sécurité, comme cela a été le cas lors de la venue du juge dans sa commune pour animer un fora ;
- L'engagement des chefs de village mais surtout des imams, notamment celui de Daara Hihjiratou, représentant le Chérif Mama Saidou Haidara, deuxième Khalif du Dakka de Médina Gounass. Les Imams participent aux activités d'autonomisation et appellent lors des émissions radio et véhiculent les informations lors des prêches ;

Bagadadji :

- Engagement du conseil municipal à travers la signature de lettres d'engagement mais également accompagnement financier et logistique en intégrant le projet dans la rubrique « Dotation pour personnes vulnérables » ;
- Mise à disposition d'une moto et du carburant et participation active aux activités de sensibilisation du 2^{ème} adjoint au maire de la commune ;
- Rôle actif du président des chefs de village de la commune, qui a pris part à la formation en tant que membre du comité, mais aussi aux activités de sensibilisation.
- A Bagadadji, un groupe de 10 femmes s'est engagé à dupliquer les informations reçues dans leurs lieux d'habitation respectifs pour mieux sensibiliser.

Ndorna :

- Participation du maire à certaines activités des comités ;
- Engagement pris par l'imam de la commune et 40 chefs de village à faciliter les activités des comités et de relayer l'information ;
- L'imam, qui s'est montré très réfractaire au début du projet disait, après participation au fora : *« en tant qu'imam, c'est moi qui scelle les mariages, maintenant, je demanderai au préalable l'âge, si la fille est mineure, j'essayerai de dissuader les parents, s'ils ne veulent pas m'écouter, j'avertirai le maire pour qu'il l'empêche ».*
- Ses propos ont été suivis d'actes car il est sollicité jusque dans les villages non bénéficiaires pour dissuader des parents ou autres imams de sceller des mariages précoces/forcés

Résultats 4 : Femmes et communautés plus promptes à saisir la justice

La promptitude à saisir la justice en cas de violences sexuelles, en particulier en cas de viol est un résultat qui ne peut être obtenu qu'à long terme.

Toutefois, les conditions pouvant permettre cette situation ont été mises en place, de même, quelques cas de dénonciation, favorisés par l'existence des comités et du travail mené ont été notés.

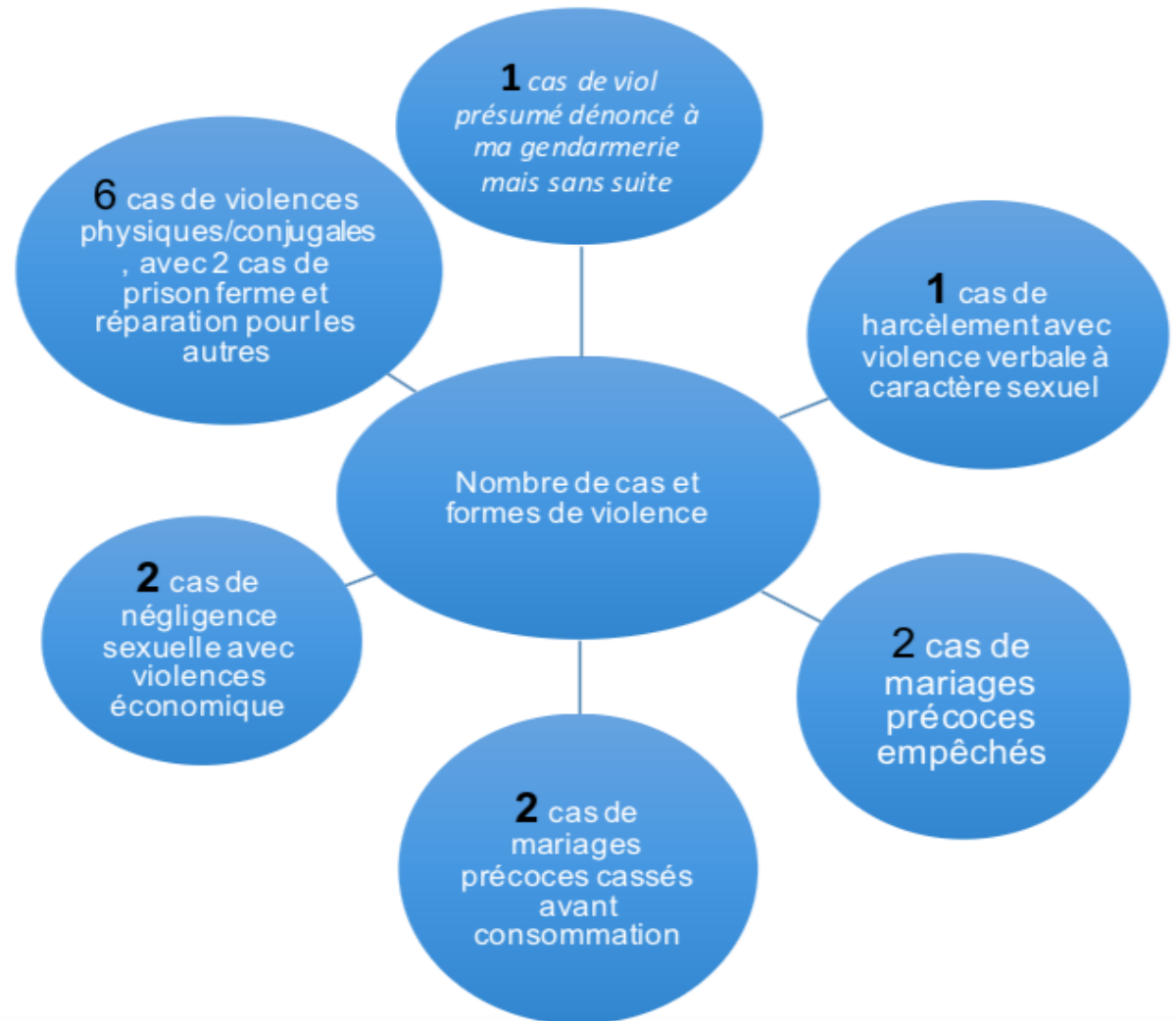
En effet, 39% des répondants considèrent les comités comme cadre de dénonciation anonyme et de référence, ce qui peut améliorer la promptitude à dénoncer.

De même, on note une évolution nette sur les perceptions concernant la justice formelle, qui était considérée comme premier recours par 13% lors de la situation de référence, contre 61,6% lors de l'évaluation finale.

Indicateur : Nombre de cas dénoncés ou et traités par le comité

Quinze (15) cas de violences sexistes et sexuelles ont été pris en charge grâce à l'intervention du comité ou et aux activités de sensibilisation, depuis le début de l'intervention en décembre 2017.

15 cas de violences
sexuelles prises dénoncés
et pris en charge par les
comités, mais concernent
peu le viol.



En somme, l'existence des comités et la proximité avec leurs membres qui vivent auprès de ces comités, crée un cadre favorisant la dénonciation et la prise en charge des victimes de violences sexuelles et, au-delà, les VBG, d'une manière générale.

La médiation sociale prédomine, cependant, dans tous ces cas, elle est en faveur des victimes, ce qui n'était pas toujours le cas.

Malgré cette promptitude, il faut rappeler que les entraves à l'accès à la justice, y compris les causes sociologiques de la non dénonciation, demeurent encore fortes.

8 APPRECIATION D'ENSEMBLE ET RECOMMANDATIONS

8.1 Leçons apprises de la démarche méthodologique du modèle d'intervention : forces et faiblesses

Le modèle d'intervention a incontestablement produit des incidences notables car ayant contribué à une meilleure connaissance des violences sexuelles, de la loi et du fonctionnement de la justice et d'améliorer les aptitudes des membres des comités à demander justice.

8.1.1 Forces de la démarche méthodologique :

Quelques forces clés sont notées :

➤ L'approche de la RAP et partenariale et collaborative:

- L'implication précoce des femmes et leurs communautés pour favoriser une identification participative des problèmes et des solutions, la mise en œuvre collaborative avec une équipe polyvalente ont contribué à créer des opportunités d'appropriation et d'utilisation des connaissances acquises ;
- L'amélioration des connaissances sur les formes de violences sexuelles, leur prévalence ainsi que les contraintes d'accès à la justice en milieu rural grâce aux données scientifiques probantes et désagrégées ;
- Appropriation des résultats grâce l'implication des membres des communautés dans les enquêtes et la restitution dans les sites pour correction et validation ;
- L'action fondée sur ces connaissances scientifiques désagrégées
- La documentation des incidences pour évaluer les réussites et gaps de la démarche et pouvoir capitaliser les bonnes pratiques.

➤ Perceptions des formes des formes sexuelles

- Les perceptions sur des pratiques coutumières qui n'étaient pas considérées comme une violation des traditions et donc ne nécessitant de sanction communautaire, comme la consommation du mariage précoce, les MGF/Excision, le mariage forcé, a évolué ;
- Le viol n'était perçu que sur la femme d'autrui ou un enfant ;
- Cette évolution des perceptions est notée chez 50% des hommes et 70% des femmes, membres des comités, bénéficiaires directs des activités de d'autonomisation.

➤ L'implication d'un juge pour l'animation d'activités aux côtés des comités d'autonomisation

- L'implication du juge, pour animer des activités de sensibiliser sur les formes de violences et les dispositions prévues par la loi, le fonctionnement et les procédures judiciaires, l'importance des preuves, la responsabilité des communautés notamment dans la dénonciation, a fortement contribué à l'adhésion de leaders coutumiers, dont certains étaient très réfractaires au début ;

- Cela a par ailleurs a donné plus de crédibilité et de légitimité aux comités et leur travail, permis une meilleure connaissance de la loi et du fonctionnement de la justice.
- La venue d'une autorité aussi importante qu'un juge dans ces villes, qui a passé la journée avec eux, mangé dans le même bol qu'eux, prié avec eux et, en partant a laissé son numéro personnel à toute l'assistance, a favorisé un rapprochement physique et psychologique entre la justice et les populations et un cadre de collaboration entre justice formelle et non formelle.

➤ **Alliances multi-acteurs et stratégie de pérennisation**

- L'existence des comités d'autonomisation, avec des personnes issues des comités comme membre et l'implication de toutes les catégories de porteurs de voix a contribué à l'acceptation du projet par les communautés, malgré la sensibilité de la question, mais aussi la confiance, a favorisé la création d'un cadre de dénonciation, de résolution de cas et de référencement sur les toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles.
- Non seulement cette démarche offre des opportunités de pérennisation, mais également la volonté des trois comités de se réunir association et formés à la stratégie de mobilisation de ressources.

8.1.2 Faiblesses du modèle d'intervention

Malgré ses forces notables et ayant permis aux résultats analysés ci-dessus, la démarche méthodologique présente aussi quelques limites :

➤ **Défis de l'engagement communautaire bénévole et sa durabilité**

- Le défi de la durabilité de l'engagement : au fil des mois, une démobilisation a été noté, quelques membres par comités été réellement actifs, notamment ceux qui n'avaient pas de responsabilités dans le dispositif, les femmes non instruites et ne pouvant pas utiliser les outils non traduits dans leur langue.
- Le problème du bénévolat dans ces zones démunies : outre les moyens financiers limités mis à leur disposition, l'absence des moyens de transports, les difficultés d'accès des villages, le bénévolat a posé problème, d'autant plus que ces hommes et femmes devaient laisser de côté leurs activités pour mener les activités de sensibilisation. Une situation qui a été accentuée par la coïncidence entre les activités du projet et la période des pluies.
- Bien qu'ils soient engagés au développement de leur communauté, certains membres s'attendaient à gagner quelque chose, cela d'autant plus que les animateurs recevaient une rémunération mensuelle, alors qu'ils n'étaient pas forcément les plus actifs parce que plus occupés dans les activités des organisations partenaires du RADI, malgré leur mise à disposition consignée dans le protocole d'accord.

➤ **Limites de l'idéal participatif communautaire :**

- L'importance de l'inclusion des communautés dans toutes les phases des projets pour un développement durable et équitable n'est plus démontrée. Toutefois,

cette approche peut se heurter aux difficultés liées aux capacités et compétences des communautés à certaines étapes et tâches.

- 43% des membres du comité considèrent la complexité et la non maîtrise de la méthodologie de documentation des incidences comme une difficulté majeure. En effet, les membres ayant de l'expérience dans l'animation de campagne de sensibilisation se limitaient juste à des rapports d'activités, de ce fait, il leur était quasi impossible au début d'assurer eux-mêmes le suivi des incidences et le rapportage.

Il est donc important de tenir compte de ce facteur, notamment chez des populations rurales à majorité illettrées et avec peu d'expériences, pour la plupart en particulier les femmes.

➤ **Durée de l'intervention et ses moyens limités et absence d'un volet autonomisation économique**

- La durée d'intervention de 11 mois, avec plusieurs périodes de léthargie liées entre autres aux activités agricoles et autres occupations des membres des comités, a certains limités la portée des activités et les incidences.
- Les moyens financiers limités n'ont pas permis de mener des actions d'envergure et couvrir plus de villages ; ni de doter des comités des moyens de transports, une réelle difficulté pour l'exécution correcte des activités ;
- L'absence d'activités d'autonomisation économique a aussi freiné l'engagement de certaines femmes, cela d'autant plus que l'autonomisation légale sans moyens ni la participation à la prise de décision ne suffit pas pour améliorer l'accès à la justice pour ces femmes pour lesquelles le contexte de ruralité accentue les inégalités entre hommes et femmes mais aussi entre femmes.

➤ **L'inhibition, voire l'exclusion, de certaines femmes dans l'animation des activités**

- L'alliance avec les hommes, leaders coutumiers et élus a été bénéfique mais a eu des effets pervers dans certaines, comme la commune de Bagadadji où l'implication active de certaines autorités et leaders coutumiers a contribué à l'isolement de certaines femmes.
- Une situation accentuée par le fait que les outils étaient tous en français alors qu'au moins 35% d'entre elles sont alphabétisées contre 21% d'hommes
- Du fait de leurs activités domestiques et contraintes de mobilité, les femmes étaient moins présentes dans les déplacements pour sensibiliser, toutefois, elles étaient très actives au niveau de la sensibilisation entre pairs dans GPF, les cérémonies, par exemple.

8.2 Des résultats encourageants, mais des résistances et contraintes encore fortes

Malgré les faiblesses de la démarche méthodologique, les résultats sont encourageants. Toutefois, les défis demeurent.

Mais comment passer des perceptions, des intentions aux actions concrètes et à leur pérennisation pour mettre fin à l'impunité des violences sexistes et sexuelles et pérenniser les acquis dans un contexte de ruralité faite de normes sociales genrées sont très prégnantes et d'exclusion de ces territoires en infrastructures et services publics.

Non seulement la dénonciation reste encore timide mais quand la justice formelle est saisie, il y a rarement de sanction.

Les contraintes persistantes révélées par les résultats de l'évaluation finale sont nombreuses, parmi elles on peut noter :

➤ **Les normes sociales genrées demeurent la première entrave à l'accès à la justice:**

- **Déni persistant du viol 48%** des personnes sensibilisées qui affirment que cette violence n'existait plus bien avant l'intervention des comités, témoigne du déni du viol et des violences sexuelles en général.
- D'ailleurs, **21,4% des membres des comités considèrent que c'est dans ce domaine qu'ils ont eu moins de réussites.**
- Comme le montrent les résultats sur les cas de violences traités, les populations sont plus promptes à dénoncer des cas de mariages précoce/forcé et violences conjugales que de viol.
- D'ailleurs, un seul cas de viol présumé a été dénoncé et pris en charge par les membres des comités et dont les investigations n'ont pas abouti à une condamnation, faute de preuves, et pire, la victime a été accusée d'adultère qu'elle a voulu maquiller en viol.
- Primat de la médiation sociale, 35,8% des répondants, même si elle peut-être en faveur de la victime.
- Méconnaissance des procédures persistante, même si on note une amélioration par rapport aux résultats de la situation de référence, 17,3% contre 23,3% avant l'intervention du projet.

➤ **Poverty penalty :**

La ruralité aggrave l'exclusion et les inégalités entre les territoires et les populations en cas de violence sexuelles et pour l'accès aux services judiciaires et de santé selon les répondants lors de l'évaluation finale :

- L'éloignement des services publics de santé et judiciaire, **47,7% ;**
- Le manque d'infrastructures routières et de moyens de transport et l'enclavement des villages, **40,2% ;**

A ces facteurs s'ajoute le mode d'établissement des preuves qui est un travail de médecine légale et de police scientifique, difficile à mettre en œuvre dans ces zones rurales :

➤ **Peu d'investigations judiciaires :**

- Parole contre parole ;
- A la victime et ses proches d'établir les preuves, alors que c'est le rôle des services judiciaires ;
- Faute de moyens de la justice : édifices en ruine et peu équipés, déficit de services et personnel : Seul le tribunal de Grande Instance est habilité à juger les agressions sexuelles, ne compte que 4 juges et un seul avocat pour toute la région, (04) postes de Gendarmerie, pour 703 774 habitants.
- Coût pour obtenir un jugement : **Droit d'enregistrement 10.000, FCFA droit délivrance 8.000 FCFA et un timbre de 2.000 FCFA par feuillet pour obtenir la grosse.**

➤ **L'établissement du certificat médical:**

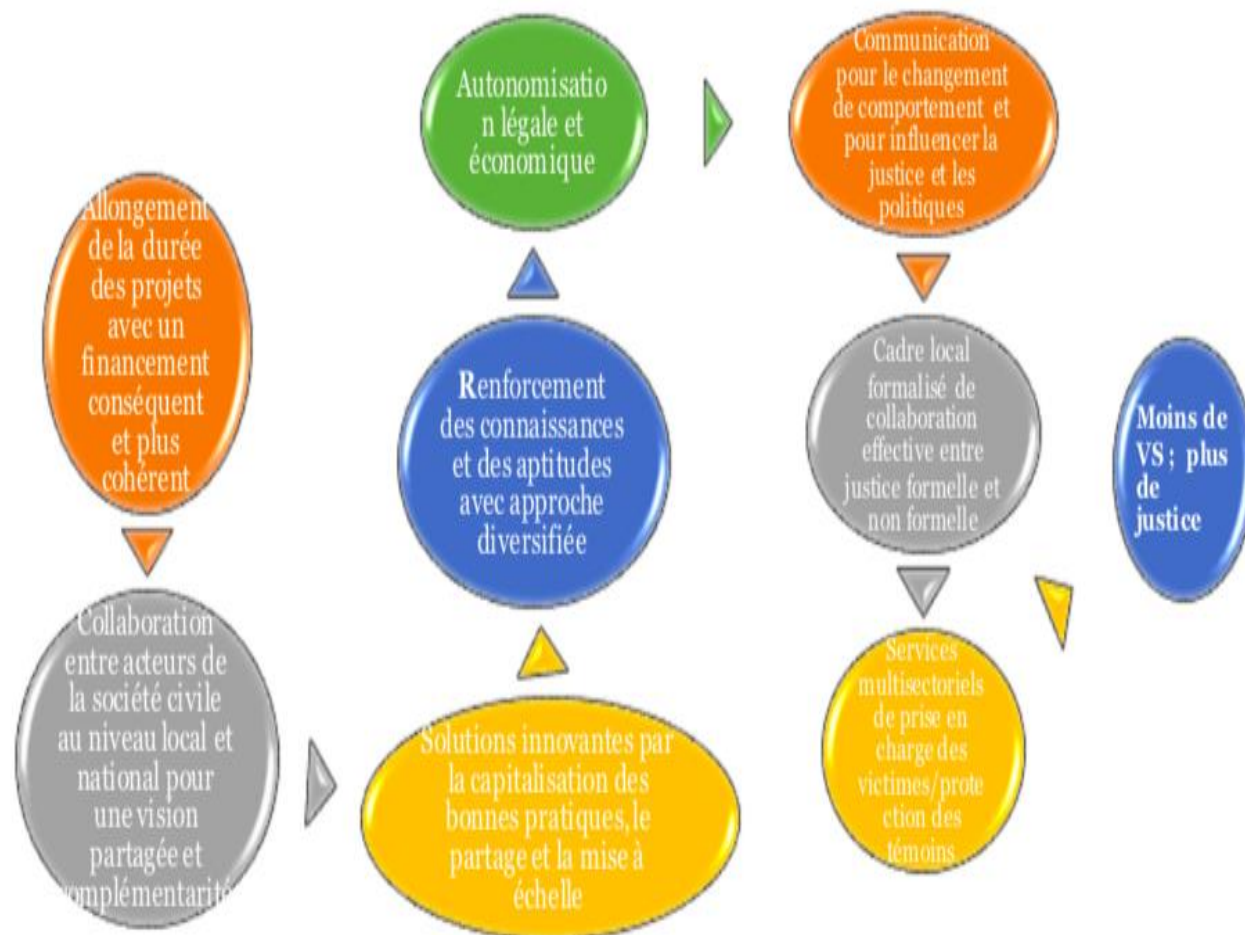
- 83% de personnel de santé communautaire, 0,5% de médecin, 9% d'infirmiers.
- 7 médecins pour le département de Kolda, 1 et 2 pour respectivement Vélingara et Médina Yoro Foulah.

- Un seul gynécologue, décédé et non encore remplacé,
- Premières constatations faites par un infirmier et la victime peut rester plusieurs jours avant de voir un médecin, pour exemple la victime du cas de viol présumé prise en charge par le comité d'autonomisation de Bagadadji a attendu 5 jours pour obtenir le certificat médical, alors que cette commune se trouve à 30 km de la ville de Kolda.
- Restrictions sur la compétence habilitée à délivrer le certificat médical, qui est du ressort exclusif du médecin.
- Tous les médecins ne sont pas formés à la médecine légale
- Coût du certificat, 10. 000f CFA, une somme importante dans ces zones démunies.

8.3 Recommandations de politiques et pratiques

➤ **Aux Organisations nationales et internationales, et leurs bailleurs: un modèle alternatif d'accès à la justice à répliquer:**

8.4 **Figure 7: Modèle alternatif d'accès à la justice pour les femmes victimes en milieu rural**



- Renforcer la synergie entre organisations et initiatives pour plus d'efficacité et d'efficience dans les actions
- Impliquer davantage les leaders coutumiers et les acteurs judiciaires dans les projets non pas uniquement en tant que cibles à forer/sensibiliser mais aussi en tant qu'acteurs ;
- Soutenir vos actions par des évidences pour influencer les comportements et pratiques mais aussi pour une élaboration éclairée des politiques ;
- Susciter les conditions de l'instauration d'un cadre formelle de collaboration entre justice formelle et non formelle,

Au Ministère de la Santé

- Initier des actions pour former les médecins, surtout généralistes dans ces zones rurales, à la médecine légale ;
- Rendre gratuit le certificat médical ;
- Assouplir, de façon rigoureusement encadrée, les restrictions sur les professionnels habilités à délivrer le certificat médical (qui ne lie d'ailleurs pas le juge) ;
- Œuvrer à une couverture suffisante, des zones rurales enclavées, en personnel qualifié et structures de santé afin de faciliter la prise en charge des victimes et la constatation du viol.

Au Ministère de la Justice

- Renforcer le personnel judiciaire en capacités, en nombre et moyens d'investigation ;
- Améliorer des procédures policières et judiciaires et saisir systématiquement la police judiciaire en cas de viol ;
- Favoriser un cadre formel de collaboration entre justice formelle et non formelle ;
- Augmenter la couverture du territoire en maisons de justice.

Au Ministère de la famille

- Renforcer le cadre de collaboration et alliances stratégiques au niveau local pour les actions de mobilisation sociale
- Doter de moyens les comités régionaux de lutte contre les VBG.
- Rendre effectif l'utilisation du POS

A l'Assemblée Nationale :

- Accélérer le processus de vote de la loi criminalisant le viol
- Légiférer la consommation du mariage précoce entre 13 et 16 ans.

NB: Selon l'article 320 du Code pénal, si le viol a entraîné la mort, l'auteur sera puni d'assassinat.

Criminalisons le viol, mais gare aux effets pervers, si la justice n'est pas dotée de moyens supplémentaires :

- Saisine obligatoire d'un juge d'instruction par le Procureur l'information judiciaire étant obligatoire en matière criminelle ;
- Ces juges d'instruction n'étant pas nombreux, il y en a un seul à Kolda, comme dans beaucoup de régions du pays.
- Les affaires ne seront plus jugées par le Tribunal des flagrants délits mais plutôt par la Chambre criminelle : les lenteurs vont s'aggraver.

Criminaliser ne change rien de la procédure d'établissement des preuves. Mais risque d'obliger certains services judiciaires à être plus intransigeants.